

PROGRAMME PLURIANNUEL DE GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES DU BASSIN VERSANT DU TARN-AMONT 2023 – 2027

DOCUMENT 2 : FICHES ACTIONS

Version finale – Octobre 2022

Réalisé avec la participation financière de l'Agence de l'eau Adour-Garonne



*Syndicat mixte du bassin versant du Tarn-amont
Siège : Sainte-Énimie – 48210 Gorges-du-Tarn-Causse – Antenne : Millau
Tél. 04 66 48 47 95 – contact@tarn-amont.fr
www.tarn-amont.fr*

SOMMAIRE

ENJEU A- RIPISYLVE	4
Fiche action n° 1	5
A.1 - Maintenir une ripisylve fonctionnelle	5
Entretien la ripisylve et gérer les embâcles et les laisses de crues	5
Fiche action n° 2	9
A.2 - Restaurer une ripisylve	9
Reconstituer une ripisylve	9
Fiche action n° 3	11
A.3 - Valoriser les rémanents et déchets en rivière	11
Lancer une réflexion sur la valorisation des rémanents et déchets en rivière	11
ENJEU B- INONDATION ET ESPACE DE MOBILITE	12
Fiche action n° 4	13
B.1 - Définir l'espace de mobilité	13
Recueil des données anciennes et croisement avec les enjeux actuels	13
Fiche action n° 5	15
B.2 - Restaurer un espace de bon fonctionnement des cours d'eau	15
Conserver et restaurer un espace de mobilité et des zones d'expansion naturelle de crue	15
Fiche action n° 6	19
B.2 - Restaurer un espace de bon fonctionnement des cours d'eau	19
Suivre la dynamique morphologique	19
ENJEU C- PRESERVATION ET RESTAURATION DES MILIEUX	20
Fiche action n° 7	21
C.1- Restaurer la continuité écologique des cours d'eau	21
1- Rétablir la « petite » continuité écologique et sédimentaire	21
2- Accompagner les propriétaires d'ouvrages sur la restauration de la continuité écologique	21
Fiche action n° 8	23
C.2- Restaurer l'hydromorphologie des cours d'eau	23
Diversifier les faciès d'écoulement et restaurer les habitats aquatiques	23
Fiche action n° 9	24
C.2- Restaurer l'hydromorphologie des cours d'eau	24
Remettre dans son lit naturel un cours d'eau déplacé ou recalibré	24
Fiche action n° 10	26
C.3- Limiter le colmatage des cours d'eau	26
1- Appréhender l'impact du piétinement et communiquer auprès de la profession agricole	26
2- Mettre en œuvre des actions de mise en défens des berges, d'aménagement de points d'abreuvements et de passages pour la traversée du bétail et/ou des engins	26
ENJEU D- BIODIVERSITE ET ZONES HUMIDES	29
Fiche action n° 11	30
D.1- Informer sur les espèces exotiques envahissantes (EEE)	30
Informer et communiquer sur les espèces végétales et animales envahissantes	30
Fiche action n° 12	31
D.2- Gérer les espèces exotiques envahissantes	31
1- Suivre le développement des EEE	31
2- Réduire le risque de colonisation des EEE	31
Fiche action n° 13	33
D.3 - Connaître et suivre les espèces	33
Contribuer à la préservation des espèces et des usages	33

Fiche action n° 14	34
D.4- Préserver et restaurer les zones humides	34
1- Démarche partenariale pour évaluation des besoins de connaissance	34
2- Mettre en œuvre des mesures de connaissance, de gestion ou de restauration des zones humides	34
ENJEU E- AMELIORATION ET PARTAGE DES CONNAISSANCES	37
Fiche action n° 15	38
E.1 - Suivre la qualité des milieux	38
1- Observer et suivre les développements algaux	38
2- Poursuivre les investigations et protocoles cyanobactéries	38
3- Évaluer l'impact potentiel des activités sur la qualité des milieux	38
4- Poursuivre la connaissance des milieux	38
Fiche action n° 16	40
E.2 - Partager les connaissances	40
Valoriser les suivis internes et externes	40
ENJEU F- COMMUNICATION ET SENSIBILISATION	41
Fiche action n° 17	42
F.1 - Accompagner les usagers, riverains, collectivités et initiatives locales	42
Apporter une assistance technique à l'entretien et la restauration des cours d'eau	42
Accompagner les collectivités dans leurs projets d'aménagement	42
Soutenir et organiser des journées de ramassages des déchets	42
Participer aux manifestations liées à l'eau	42
Fiche action n° 18	44
F.2 - Sensibiliser les élus, acteurs et usagers du territoire	44
Diffuser et promouvoir les outils de communication du syndicat	44
Promouvoir les actions du Syndicat Tarn-amont auprès des élus	44
Organiser et participer à des rencontres autour des bonnes pratiques liées à l'eau	44
Sensibiliser les propriétaires et gérants de camping	44
Sensibiliser les utilisateurs de la rivière	44
Sensibiliser les publics jeunes	44
Fiche action n° 19	46
F.3 - Prendre en compte les nouvelles technologies	46
Suivre et participer aux développements de nouvelles technologies	46
TABLEAU RECAPITULATIF DES ACTIONS DU PPG TARN-AMONT 2023-2027	47

ENJEU A- RIPISYLVE

SDAGE Adour- Garonne 2022-2027	<p>Orientations : D - Préserver et restaurer les fonctionnalités des milieux aquatiques</p> <p>- Gérer, entretenir et restaurer les cours d'eau, la continuité écologique et le littoral Gérer durablement les cours d'eau en respectant la dynamique fluviale, les équilibres écologiques et les fonctions naturelles D18 – Établir et mettre en œuvre des plans de gestion pluriannuels des cours d'eau à l'échelle d'un bassin versant D20 – Gérer les travaux d'urgence en gestion « post-crués »</p> <p>- Réduire la vulnérabilité et les aléas en combinant la protection de l'existant et maîtrise de l'occupation des sols D49 – Mettre en œuvre les principes du ralentissement dynamique</p>
PAOT	<p>Intervention sur l'ensemble des masses d'eau du territoire dont les masses d'eau dégradées suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - FRFR305 Le Tarnon, - FRFR306C Le Tarn du confluent du Tarnon au confluent du Valat de la Combe (inclus), - FRFR306A Le Tarn du confluent de la Jonte au confluent de la Dourbie, - FRFR311B Le Tarn du confluent de la Dourbie à la retenue de Pinet, - FRFR365 Le ruisseau du Bourg - FRFR367_2 La Barbade - FRFR297 La Muze - FRFR135A Le Cernon du confluent du Souzlon au confluent du Tarn
SAGE Tarn- amont	<p>Orientations du SAGE Tarn-amont :</p> <p>Protéger et valoriser les milieux et les espèces du Tarn-amont Préserver et rétablir l'équilibre hydromorphologique des cours d'eau Concilier la pratique des activités sportives et de loisirs et la préservation des milieux aquatiques Assurer une gestion adaptée des déchets</p>

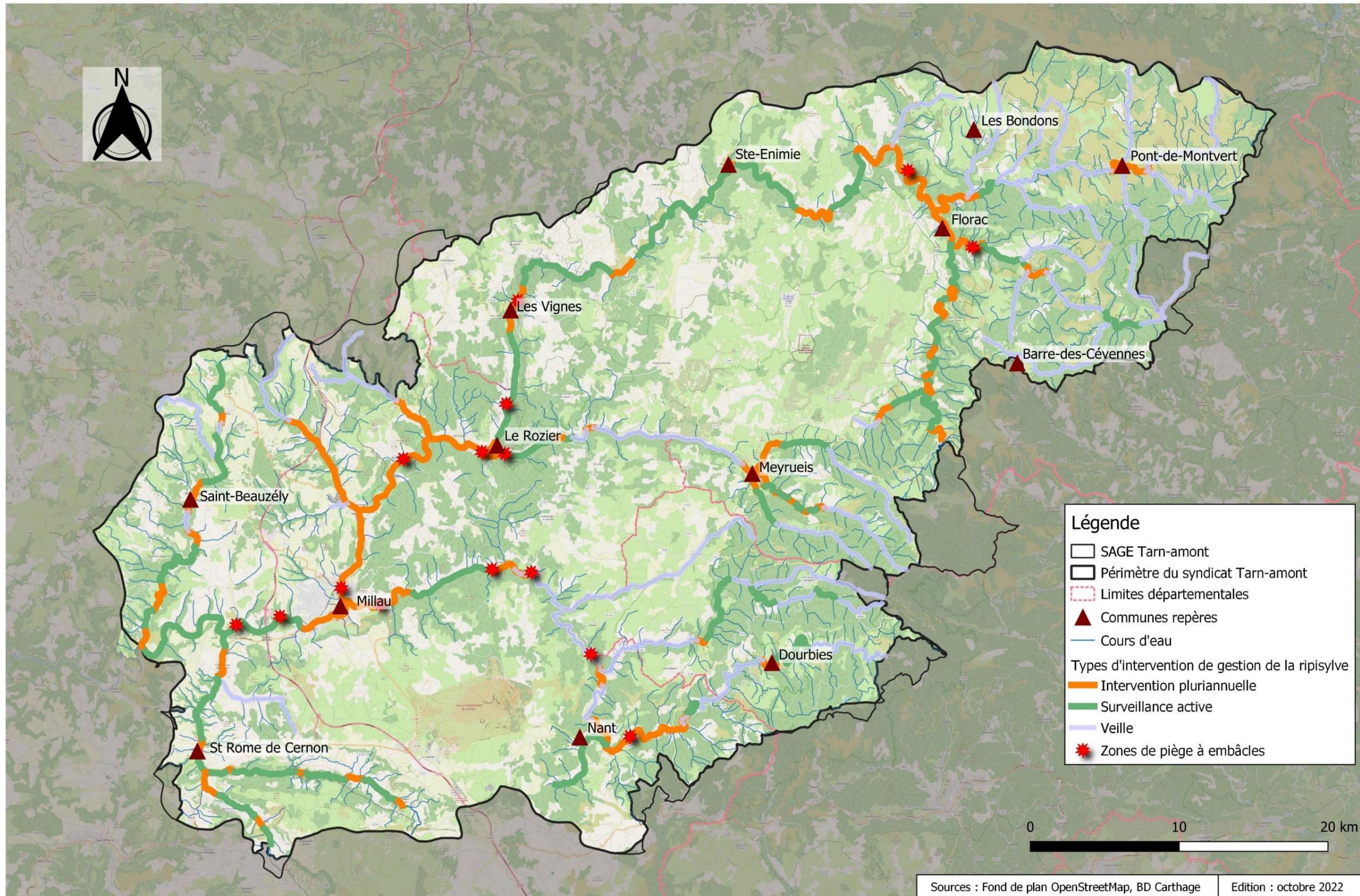
FICHE ACTION N° 1		RIPISYLVE
Enjeu	A- RIPISYLVE	
Objectif	A.1 - Maintenir une ripisylve fonctionnelle	
Action	Entretien la ripisylve et gérer les embâcles et les laisses de crues	
Rappel du diagnostic	<p>Pour rappel, plus de 500km de cours d'eau ont été inventoriés ce qui représente 75% du linéaire de masses d'eau (690km) et environ 27% du linéaire du réseau hydrographique total qui est de l'ordre de 1900km sur le bassin du Tarn-amont.</p> <p>L'état des lieux et diagnostic du PPG Tarn-amont a mis en évidence une ripisylve globalement en bon état et continue sur les ¾ du territoire qui a pu être inventorié. Cependant, certains secteurs présentent des sujets morts, dépérissant ou encore des sujets penchés pouvant remettre en cause la stabilité des berges et la sécurité des ouvrages en travers.</p> <p>Le diagnostic a permis d'identifier des zones privilégiées de stockage de bois mort et de laisses de crue. Les secteurs en amont des zones à enjeux devront être traités en priorité.</p>	
Descriptif des actions	<p>L'entretien et la restauration de la ripisylve consiste en l'abattage, le recépage et l'enlèvement de certains sujets afin de conserver une ripisylve hétérogène, dynamique et assurer la stabilité des berges.</p> <p>Elle passe également par la préservation des arbres pouvant représenter un enjeu pour la biodiversité. Les sujets morts ou présentant des cavités sont des supports essentiels pour les chiroptères, les oiseaux ou encore les insectes saproxyliques. L'abattage d'arbre ne sera donc pas systématique et sera déterminé par les chargés de mission milieux aquatiques.</p> <p>De façon générale, le Syndicat Tarn-amont souhaite travailler avec les acteurs (publics et privés) pour assurer une gestion équilibrée de la ripisylve, des boisements rivulaires et apporter son soutien et conseil technique dès que nécessaire.</p> <p>La gestion des embâcles et des laisses de crue consiste en l'enlèvement de ces derniers sur des sites pré-identifiés et lors des interventions pluriannuelles. Sur le bassin versant du Tarn-amont plusieurs sites de stockage naturel des bois morts sont connus et identifiés dans la carte ci-après. Des passages réguliers par les chargés de mission milieux aquatiques seront réalisés sur les sites. Des travaux de purges seront réalisés en fonction du niveau de « saturation » afin que ceux-ci puissent conserver et continuer à assurer leur rôle de stockage des bois morts. Ces zones de stockage sont susceptibles d'évoluer au cours du PPG.</p> <p>Comme pour la gestion des arbres morts, les interventions sur les laisses de crues ou les embâcles devront tenir compte de la biodiversité à la fois en termes de technique de travaux et de période d'intervention.</p> <p>Le Syndicat Tarn-amont propose 3 logiques d'interventions :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Entretien pluriannuel : il consiste à entretenir et restaurer chaque année des tronçons de ripisylve préalablement identifiés. La définition des arbres à couper et le type d'intervention seront faits par les chargés de missions milieux aquatiques. Ceci signifie que le Syndicat Tarn-amont prévoit de passer au moins une fois sur ces secteurs dans la durée du PPG et que des travaux seront réalisés si besoin. <p>Les tronçons d'intervention pluriannuel correspondent à des secteurs où la ripisylve n'a jamais été restaurée, est vieillissante, en mauvais état ou encore en amont d'ouvrage d'art. L'entretien pluriannuel représente 141 km de cours d'eau soit 282 km de berges traitées en 5 ans, ce qui représente</p>	

	<p>en moyenne 56 km de berges/an. Les zones de pièges à embâcles seront concernées par une intervention si besoin et après visite régulière par les chargés de missions milieux aquatiques.</p> <p>- Surveillance active : cette intervention est non programmée mais envisagée si nécessaire. Cela concerne principalement les secteurs de gorges, pas toujours très accessible, où la chute d'arbre peut poser des problèmes de stabilité de la berge, menacer des ouvrages d'arts ou mettre en cause la sécurité des activités nautiques. De même, les zones de pièges à embâcles seront visitées régulièrement et feront l'objet de travaux si nécessaire.</p> <p>Sur les secteurs fréquentés par les activités de pleine nature, il est proposé d'établir une feuille de route avec les prestataires d'activités nautiques pour définir les modalités d'intervention du Syndicat Tarn-amont lorsqu'il y a un danger dans le cadre de la compétence GEMAPI. Les secteurs en surveillance active représentent un linéaire de 161 km de cours d'eau soit environ 322 km de berges.</p> <p>- Veille : ces secteurs seront en libre gestion et aucune intervention n'est prévue dans le cadre du PPG. Les linéaires en veille représentent 307 km de cours d'eau.</p> <p>L'ensemble des zones identifiées (secteurs d'entretien pluriannuels, surveillance active et veille) représentent 88 % des linéaires des masses d'eau de l'ensemble du bassin. Des interventions relevant de l'intérêt général restent possibles en cas d'enjeux avérés sur l'ensemble du réseau hydrographique.</p>
--	--

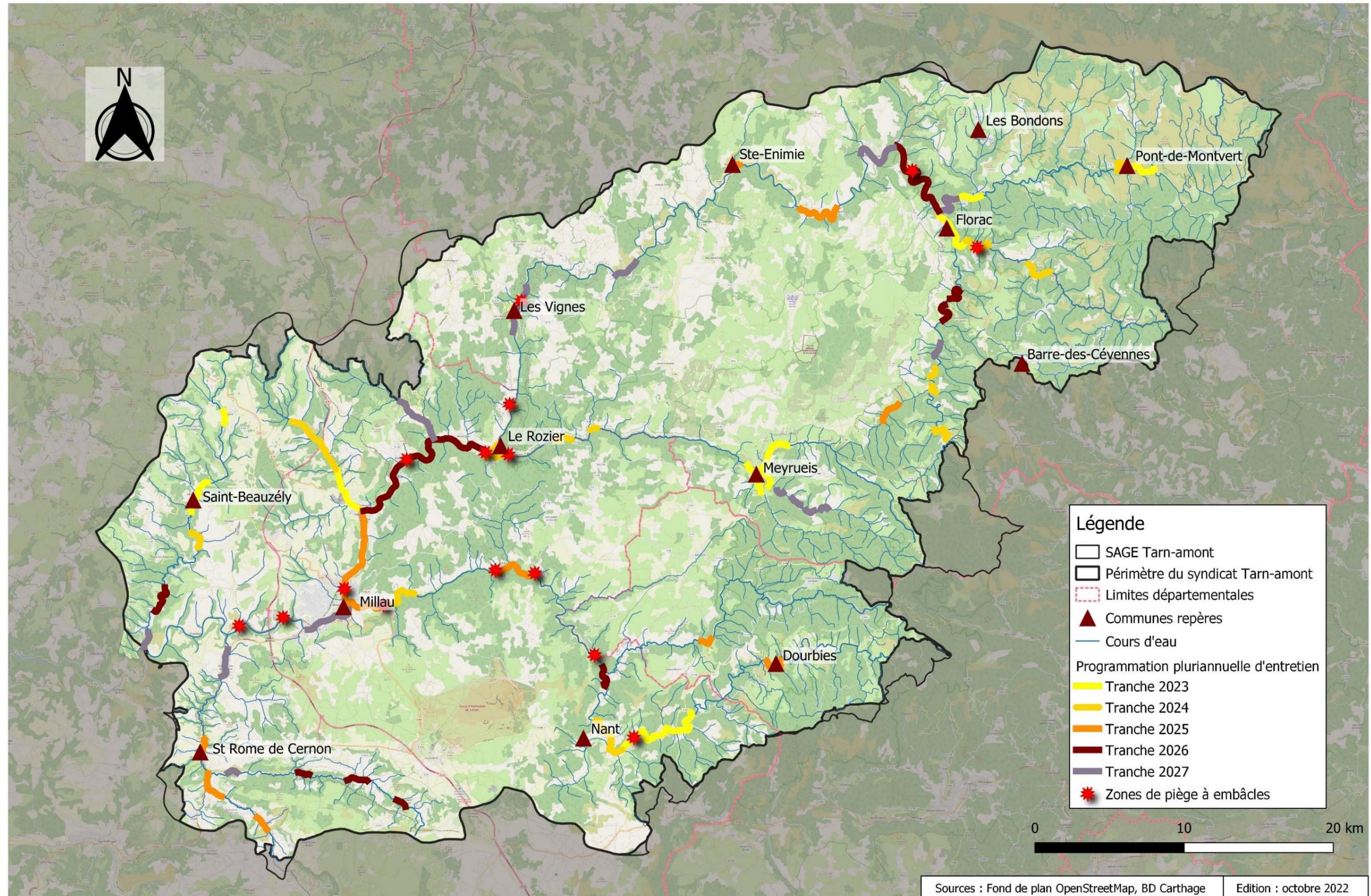
Indicateur d'action	Linéaire de berges entretenues chaque année, nombre d'arbres abattus, volume d'embâcles retirés					
Secteur concerné	Ensemble du bassin versant et des masses d'eau dégradées		Intervenant	SMBV Tarn-amont		
Année d'intervention	2023	2024	2025	2026	2027	TOTAL (En km)
Linéaire en entretien pluriannuel (en km)	29	26	26	30	30	141
Détail estimatif	Le détail estimatif est le suivant : - Linéaire en entretien pluriannuel (environ 80 200€ HT/ans) - Linéaire en surveillance active (20 000€ HT/ans)					481 161€ 120 000€ Total TTC 601 161€
Maitres d'ouvrage	SMBV Tarn-amont					
Financement	Partenaires financiers			* Taux (%)	Total (€)	
	Agence de l'Eau Adour-Garonne			50	300 581	
	Conseil Régional Occitanie			0 à 20	33 613	
	Conseils départementaux (Aveyron, Gard, Lozère)			10 à 20	66 230	
	Syndicat mixte du bassin versant Tarn amont			20 à 40	200 737	

*Les subventions ne sont pas acquises et des dossiers doivent être déposés chaque année auprès des financeurs.

La carte ci-dessous présente la localisation par type d'interventions prévisionnelles sur la ripisylve et la gestion des embâcles et laisses de crues.



La carte ci-dessous présente les années d'interventions prévisionnelles pour chaque secteur d'entretien pluriannuel.



FICHE ACTION N° 2	RIPISYLVE
-------------------	-----------

Enjeu	A- RIPISYLVE
Objectif	A.2 - Restaurer une ripisylve
Action	Reconstituer une ripisylve

Rappel du diagnostic	<p>Sur plusieurs sous-bassins comme la Muse, le Lumensonesque et les affluents rive droite du Tarn, la ripisylve est parfois inadaptée ou dégradée (présence de linéaires importants constitués de peupliers, absence de ripisylve, etc...). Ces secteurs pourront faire l'objet d'une gestion différente et d'une sensibilisation accrue auprès des acteurs locaux et des propriétaires riverains.</p> <p>Le diagnostic fait également état de portions de ruisseau sur le sous bassin du Haut-Tarn où la ripisylve est absente ou discontinue. Des mesures complémentaires peuvent être prises afin d'améliorer les linéaires qui sont des réservoirs de biodiversité.</p>
Descriptif de l'action	<p>Dans un premier temps, il est proposé d'apporter un conseil technique auprès des collectivités et des riverains pour améliorer les modalités de gestion de la ripisylve dans les traversées de villages par exemple. Ce premier travail permet de favoriser la régénération naturelle et de restaurer une ripisylve adaptée à moindre coût.</p> <p>Dans un second temps et lorsque nécessaire, il est proposé de faire des plantations de ripisylve avec des essences locales et adaptées pour la stabilité des berges, l'apport d'ombrage et la création d'habitats aquatiques. Ces interventions peuvent être mises en œuvre sur des secteurs qui sont dépourvus de végétation.</p> <p>Deux secteurs potentiels ont pu être identifiés pour réaliser des plantations de ripisylve sur le bassin du Haut-Tarn :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Ruisseau des Pouzets (petit affluent du Tarn en amont de Pont de Montvert) : plantation sur les 2 rives sur 500m de cours d'eau soit 1000m linéaire, - Ruisseau de la Combe des Cades (affluent du Bramont de Cantonnet) : plantation sur les 2 rives sur 250m de cours d'eau soit 500m linéaire. <p>D'autres secteurs pourront être envisagés en fonction des opportunités notamment sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les affluents rive droite de la vallée du Tarn comme le ruisseau du Bourg ou le Lumensonesque afin de favoriser la régénération naturelle sur des secteurs arboricoles et de traversée de village, - La Muse et certains affluents impacté par du piétinement, - Le bassin versant du Cernon/Soulzon. <p>Les projets de plantations se feront en lien avec les structures animatrices de site Natura 2000 sur les territoires couverts par cet outil et dont les DOCOB comprennent des mesures sur cette orientation.</p>

Indicateur d'action	Linéaire de plantations réalisé					
Secteur concerné	Ensemble du bassin versant et les masses d'eau dégradées (Ruisseau du Bourg, Muse, Cernon aval)		Intervenant	SMBV Tarn-amont, propriétaires riverains, exploitants		
Année d'intervention	2023	2024	2025	2026	2027	TOTAL (en m)

Linéaire de plantation proposé (en m)		500		1000		1500
Détail estimatif	Le prix moyen pour la plantation de ripisylve est d'environ 16€ TTC/ml La protection ultérieure des plantations pourra être prise en compte dans la fiche n°10 (Mise en défens des berges)					24 000€ TTC
Maitres d'ouvrage	SMBV Tarn-amont					
Financement	Partenaires financiers			* Taux (%)		Total (€)
	Agence de l'Eau Adour-Garonne			50		12 000
	Conseil Régional Occitanie			20		4 000
	Conseils départementaux (Aveyron, Gard, Lozère)			10		2 000
	Syndicat mixte du bassin versant Tarn amont			20		6 000

*Les subventions ne sont pas acquises et des dossiers doivent être déposés chaque année auprès des financeurs.

FICHE ACTION N° 3	RIPISYLVE
-------------------	-----------

Enjeu	A- RIPISYLVE
Objectif	A.3 - Valoriser les rémanents et déchets en rivière
Action	Lancer une réflexion sur la valorisation des rémanents et déchets en rivière

Rappel du diagnostic	Lors des travaux de gestion de la ripisylve et des laisses de crues, des quantités importantes de bois sont débités ou extrait des zones de stockage par les entreprises. De plus, des déchets sont transportés par les crues et se retrouvent piégés dans les laisses de crues.
Descriptif de l'action	Cette action consiste à développer des filières de valorisation des bois et rémanents d'exploitation issus des travaux en cours d'eau. De plus, la réflexion devra porter sur la valorisation des déchets qui sont retrouvés en bordure de cours d'eau (ferraille, plastiques, pneus, etc...).

Indicateur d'action	Intégration de critère de valorisation des rémanents dans les cahiers des charges travaux en rivière. Nombre de filières développées. Quantité de déchets traités.				
Secteur concerné	Ensemble du bassin versant	Intervenant	SMBV Tarn-amont, Collectivités en charge de la gestion des déchets, SICTOM 48, SYDOM 12		
Année d'intervention	2023	2024	2025	2026	2027
	X	X	X	X	X
Détail estimatif	Temps passé par les chargés de mission milieux aquatiques.				
Maitres d'ouvrage	SMBV Tarn-amont				
Financement	Partenaires financiers		Taux (%)		Total (€)
	Agence de l'Eau Adour-Garonne		50		Mission « milieux aquatiques »
	Syndicat mixte du bassin versant Tarn amont		50		

ENJEU B- INONDATION ET ESPACE DE MOBILITE

SDAGE Adour- Garonne 2022-2027	<p>Orientations A – Créer les conditions de gouvernance favorables à l’atteinte des objectifs du SDAGE</p> <p>Disposition Intégrer les enjeux de l’eau dans les projets d’urbanisme, d’aménagement du territoire et de développement économique, dans une perspective de changements globaux</p> <p>A33 – Respecter les espaces de fonctionnalités des milieux aquatiques dans l’utilisation des sols</p> <p>Orientations : D - Préserver et restaurer les fonctionnalités des milieux aquatiques</p> <p>- Gérer, entretenir et restaurer les cours d’eau, la continuité écologique et le littoral Gérer durablement les cours d’eau en respectant la dynamique fluviale, les équilibres écologiques et les fonctions naturelles D18 – Établir et mettre en œuvre des plans de gestion pluriannuels des cours d’eau à l’échelle d’un bassin versant</p> <p>- Réduire la vulnérabilité et les aléas en combinant la protection de l’existant et maîtrise de l’occupation des sols D49 – Mettre en œuvre les principes du ralentissement dynamique D50 - Évaluer les impacts cumulés et les mesures d’évitement, de réduction puis de compensation des projets sur le fonctionnement des bassins versants D51 - Adapter les projets d’aménagements en compte des zones inondables D52 – Étudier les scénarii alternatifs aux ouvrages de protection contre les inondations</p>
PAOT	<p>Intervention sur l’ensemble des masses d’eau du territoire dont les masses d’eau dégradées suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - FRFR305 Le Tarnon, - FRFR306C Le Tarn du confluent du Tarnon au confluent du Valat de la Combe (inclus), - FRFR306A Le Tarn du confluent de la Jonte au confluent de la Dourbie, - FRFR311B Le Tarn du confluent de la Dourbie à la retenue de Pinet, - FRFR135A Le Cernon du confluent du Soulzon au confluent du Tarn
SAGE Tarn- amont	<p>Orientations du SAGE Tarn-amont :</p> <p>Préserver et rétablir l’équilibre hydromorphologique des cours d’eau Intégrer les enjeux de l’eau dans les documents d’urbanisme et de planification</p>

FICHE ACTION N° 4	INONDATION ET ESPACE DE MOBILITE
-------------------	----------------------------------

Enjeu	B – INONDATION ET ESPACE DE MOBILITE
Objectif	B.1 - Définir l'espace de mobilité
Action	Recueil des données anciennes et croisement avec les enjeux actuels

Rappel du diagnostic	<p>Le bassin versant du Tarn-amont est composé de rivières très dynamiques et puissantes lors des crues et notamment lors des épisodes méditerranéens. La mobilisation et le déplacement de quantités importantes de matériaux alluvionnaires et de bois morts illustrent la dynamique des rivières de notre territoire.</p> <p>Pour s'étaler librement, les rivières ont besoin d'un espace de mobilité et de divagation. Les bords du Tarn à partir de Florac ont été conquis et occupés par des activités humaines qui se sont protégées de la rivière.</p> <p>Lors des précédents PPG, l'espace de mobilité sur la vallée du Tarn et de la Dourbie (zone terminale sur la commune de Millau) a été défini en croisant la géologie, les photos aériennes anciennes et récentes, ainsi que les enjeux présents dans l'espace de fonctionnement du cours d'eau.</p>
Descriptif de l'action	<p>Le Syndicat Tarn-amont souhaite poursuivre les démarches qui ont été engagées. De ce fait, il propose de mieux connaître la mobilité naturelle du Tarn, de déterminer son espace de mobilité dans les secteurs avec des enjeux à partir de Florac et de définir une stratégie de gestion à l'intérieur de cet espace. Plusieurs opérations peuvent être menées :</p> <p><u>Recueil des données et détermination d'un espace fonctionnel de la rivière :</u> Pour ce faire, une étude des données historiques (orthophotos) visant à définir les zones de mobilités du Tarn sera réalisée. Une fois le tracé historique établi, l'objectif est de récolter et d'identifier les enjeux présents (réseaux secs ou humides, voiries, habitations, campings, ouvrages d'arts etc...). Pour les réseaux humides notamment, l'état de vétusté devra être pris en compte. Enfin, un croisement du tracé de la rivière et des enjeux sera fait en lien avec le futur Programme d'actions de prévention des inondations (PAPI) complet dont la réalisation est prévu en 2022-2023.</p> <p><u>Suivre l'évolution des érosions de berges :</u> Une cartographie des érosions de berges les plus importantes sera également réalisée notamment sur les secteurs de la Malène, Mostuéjols, la Cresse en rive gauche ou encore sur la Dourbie dans le secteur de l'Hymen et de la Graufesenque. Un suivi de l'évolution des fronts d'érosion peut ponctuellement être mis en place par le Syndicat Tarn-amont à la demande des propriétaires riverains (public ou privé).</p> <p>Pour rappel, chaque propriétaire riverain est tenu à un entretien régulier du cours d'eau. Cet entretien a pour objet de maintenir le cours d'eau dans son profil d'équilibre et de permettre l'écoulement naturel des eaux. Les travaux consistant à de la protection des berges relèvent du propriétaire/gestionnaires de la parcelle ou de l'enjeu à considérer. Le syndicat n'est pas maître d'ouvrage des travaux mais peut accompagner le montage des dossiers règlementaires correspondants sous réserve d'une prise en compte de la fonctionnalité des milieux aquatiques, notamment en favorisant les techniques de génie végétal.</p>

Indicateur d'action	Définition d'une stratégie de gestion à l'intérieur de l'espace de mobilité. Localisation des fronts d'érosion.				
Secteur concerné	Secteur des gorges du Tarn entre Florac et les Vignes	Intervenant	SMBV Tarn-amont, Collectivités en charge de l'eau potable et de l'assainissement (EPCI, SIVOM, etc...).		
Année d'intervention	2023	2024	2025	2026	2027
	X	X			
Détail estimatif	Temps passé par les chargés de mission milieux aquatiques en étroite collaboration avec la mission inondations du Syndicat				
Maitres d'ouvrage	SMBV Tarn-amont, collectivités et maîtres d'ouvrage privés				
Financement	Partenaires financiers		Taux (%)		Total (€)
	Agence de l'Eau Adour-Garonne		50		<i>Mission « milieux aquatiques »</i>
	Syndicat mixte du bassin versant Tarn amont		50		

FICHE ACTION N° 5		INONDATION ET ESPACE DE MOBILITE
Enjeu	B – INONDATION ET ESPACE DE MOBILITE	
Objectif	B.2 - Restaurer un espace de bon fonctionnement des cours d'eau	
Action	Conserver et restaurer un espace de mobilité et des zones d'expansion naturelle de crue	
Rappel du diagnostic	<p>Les précédents PPG ont œuvré depuis les années 2014 pour restaurer l'espace de bon fonctionnement des cours d'eau.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Un méandre du Tarn sur le site de St-Hilarin à Rivière-sur-Tarn avait été identifié dans le cadre du PPG comme un site prioritaire pour la restauration de l'espace de mobilité du Tarn. Une étude de faisabilité réalisée en 2016 a montré que le Tarn avait subi des extractions de matériaux depuis les années 1950. À mesure, les berges sont devenues de plus en plus hautes, déconnectées de la rivière et une végétation pionnière s'est installée avec la présence d'espèces non autochtones. De plus, une activité d'hébergement de plein air s'est installée et les emplacements de bordure de rivière ont été protégés par des blocs rocheux. Dans cet état, la mobilité de la rivière est complètement perturbée et la végétation des berges n'est plus en adéquation avec la rivière. <p>En 2017, un projet global de restauration de l'espace de mobilité a été retenu par l'Agence de l'eau Adour-Garonne et la Région Occitanie. Ce projet ambitieux de travaux consiste à la démolition d'un bâtiment en ruine, le retrait des enrochements et d'une vingtaine d'emplacements de camping de bordure de cours d'eau, le remodelage de la berge sur près de 1300m et son recul d'environ 15m.</p> <ul style="list-style-type: none"> - En 2014, à la suite d'un épisode méditerranéen, le Cernon a connu une crue exceptionnelle, qualifiée avec une occurrence supérieure à la crue centennale. Cette dernière a causé d'importants dégâts matériels et a marqué considérablement les esprits des habitants, en particulier sur les villages de Saint-Rome-de-Cernon et Saint-Georges-de-Luzençon (perte d'une centaine d'emplois avec arrêt définitif d'une activité économique). A Saint-Rome-de-Cernon, des travaux ont été menés en 2019, avec 4 ans d'étude pour restaurer une zone d'expansion naturelle de crues en rive droite du Cernon (Espace Jean Gaven). Une seconde étude de faisabilité a été lancée en 2021, en aval immédiat de ce site sur la rive gauche (site de la SABAR). À St-Georges-de-Luzençon, des études hydraulique et hydromorphologique ont été réalisées et des scénarios pour la restauration d'une zone d'expansion naturelle de crue ont été proposés. Le site des stades, sur la partie amont immédiate du village a été retenu avec des travaux de remodelage des berges sur près de 620m, le retrait d'un merlon de terre, l'enlèvement d'une chaussée et l'aménagement paysager du site. <p>Ces opérations combinent des objectifs de réduction de la vulnérabilité aux inondations, la restauration du bon fonctionnement de la rivière et l'amélioration du cadre de vie.</p> <p>La réduction de la vulnérabilité des biens et des personnes est un axe de travail qui sera pris en compte dans le programme d'action et de prévention des inondations complet (PAPI). Cet outil est élaboré et mis en œuvre par le Syndicat Tarn-amont en complémentarité avec le PPG Tarn-amont.</p>	
Descriptif de l'action	<p>La restauration de l'espace de mobilité de la rivière comprend plusieurs sous-actions :</p> <p>1- Poursuivre et finaliser les projets engagés : La première action consiste à poursuivre et finaliser les démarches qui ont été engagées dans les précédents PPGs. Elle vise à réaliser les travaux de restauration de la zone d'expansion naturelle de crue de Saint Hilarin à Rivière-sur-Tarn et celle de Saint-Georges-de-Luzençon au site dit des stades.</p> <p>2- Poursuivre les études : Une étude est en cours pour un projet de restauration de zone d'expansion naturelle de crue sur le site de la SABAR à Saint-Rome-de-Cernon. Ce projet s'inscrit dans la continuité des travaux réalisés juste en amont, en rive droite sur l'espace Jean Gaven.</p>	

	<p>3- Initier et accompagner de nouveaux projets d'études :</p> <p>Un secteur pourrait également faire l'objet de démarches similaires en fonction des opportunités et des volontés des maîtres d'ouvrage notamment sur le secteur de la basse vallée de la Dourbie entre le Monna et la confluence avec le Tarn, ou le secteur sinistré de la friche « La fromagère-Lactalis » en aval de Saint-Georges-de-Luzençon.</p> <p>D'autres projets avaient été ciblés dans le cadre de précédents PPG et pourraient voir le jour en fonction des opportunités (secteur des campings les Bords du Tarn et de l'Aubigue à Mostuéjols). Des actions visant à libérer les espaces de bordure lorsqu'ils sont situés dans l'espace de mobilité fonctionnel du cours d'eau pourraient être menées. Les emplacements de camping concernés seront déplacés vers des espaces hors d'eau ou moins vulnérables aux inondations. Pour faciliter les écoulements et diminuer les dégâts lors de petites crues, il est nécessaire de restaurer un lit moyen. Il existe plusieurs solutions :</p> <ul style="list-style-type: none"> - laisser évoluer la rivière dans un espace de mobilité sans contraintes, - procéder à des travaux de retalutage des berges en pente douce ou en système de terrasse pour augmenter la section d'écoulement. Le lit moyen devra être végétalisé pour ralentir les écoulements et maintenir les sols (création d'une ripisylve, ensemencement, etc...). De nouveaux enjeux « à protéger » ne seront pas implantés à l'intérieur de cet espace. - Enlever les enrochements et les remblais de matériaux inertes. Ils seront évacués et déposés dans un lieu de stockage approprié. <p>Ces actions contribueront à aménager l'espace pour diminuer la vulnérabilité et elles auront surtout pour rôle d'augmenter la section d'écoulement et d'éliminer l'effet de point dur.</p> <p>4- Accompagner la stratégie foncière en bordure de rivière :</p> <p>La stratégie foncière consiste à accompagner les collectivités dans l'acquisition de terrains présentant un intérêt en bord de cours d'eau. Ces acquisitions permettent de constituer de la réserve foncière dans le cadre de négociation et d'échange ou pour restaurer l'espace de mobilité.</p> <p>De façon opérationnelle, les collectivités peuvent par exemple conventionner avec les services fonciers de la Safer pour être informées des ventes sur leur territoire. Le Syndicat Tarn-amont incite les collectivités dès qu'elles le peuvent à acquérir des parcelles et peut les accompagner pour la recherche de subvention.</p>
--	---

Indicateur d'action	Nombre de zones d'expansion naturelle de crue restaurées sur la durée du PPG. Nombre d'études et de projets initiés. Surface achetée par les collectivités.				
Secteur concerné	Intervention sur les masses d'eau dégradées (Tarn, Cernon aval) et la basse vallée de la Dourbie	Intervenant	SMBV Tarn-amont, Communautés de communes		
Action	1- Poursuite et réalisation des projets de ZEC sur le site de St-Hilarin à Rivière-sur-Tarn et le site des stades à St-Georges-de-Luzençon				
Année d'intervention	2023	2024	2025	2026	2027
	X	X	X		
Détail estimatif	Au total près de 2,7M d'€ ont été engagés et des accords de subvention ont été reçus pour la restauration de la ZEC de Saint Hilarin et de St-Georges-de-Luzençon				2 700 000€ (Déjà engagés)
Maitres d'ouvrage	Projet St-Hilarin : SMBV Tarn-amont et Communauté de communes Millau Grands Causses (MOD) Projet St-Georges-de-Luzençon : SMBV Tarn-amont				
Financement	Partenaires financiers		* Taux (%)	Total (€)	
	Agence de l'Eau Adour-Garonne		60	1 620 000	
	Conseil Régional Occitanie		20	540 000	
	Syndicat mixte du bassin versant Tarn amont		20	540 000	

*Les subventions et des DIG sont acquises dans le cadre de dossiers précédemment déposés.

Action	2 - Poursuite et réalisation du projet de ZEC sur le site de la SABAR à St-Rome-de-Cernon				
Maitres d'ouvrage	SMBV Tarn-amont				
Année d'intervention	2023	2024	2025	2026	2027
	X	X	X	X	X
Détail estimatif	Étude de faisabilité (2022)				41 000 € (déjà engagés) 300 000€ TTC
	Projet de travaux (Sans dépollution)				
Financement	Partenaires financiers		* Taux (%)	Total (€)	
	Agence de l'Eau Adour-Garonne		50	125 000€	
	Conseil Régional Occitanie		20	50 000€	
	Conseil départemental (Aveyron)		10	25 000€	
	Syndicat mixte du bassin versant Tarn amont		20	100 000€	

*Les subventions ne sont pas acquises et des dossiers doivent être déposés chaque année auprès des financeurs.

Action	3 - Étude de la basse vallée de la Dourbie et travaux éventuels				
Maitres d'ouvrage	Étude de faisabilité pour la pérennisation des usages et des infrastructures en lien avec la mobilité de la basse vallée de la Dourbie : SMBV Tarn-amont Éventuels travaux : gestionnaires des biens				
Année d'intervention	2023	2024	2025	2026	2027
	X	X	X	X	X
Détail estimatif	Étude de faisabilité (2022)				30 000 € (déjà engagés) À définir
	Travaux				
Financement	Partenaires financiers		* Taux (%)	Total (€)	
	<i>Conseil Départemental de l'Aveyron (Routes et infrastructures)</i>		40	12 000	
	<i>Mairie de Millau et Communauté de Communes Millau Grands Causses</i>		60	18 000	
	Agence de l'Eau Adour-Garonne		0 à 50	À définir	
	Conseil Régional Occitanie		0 à 20	À définir	
Financement Travaux	Conseil départemental (Aveyron)		0 à 20	À définir	
	État (FPRNM)		0 à 50	À définir	
	Gestionnaires		20 à 100	À définir	

*Les subventions ne sont pas acquises et des dossiers doivent être déposés chaque année auprès des financeurs.

Action	3 - Études de faisabilité sur d'autres secteurs				
Maitres d'ouvrage	Travaux potentiels secteurs de Mostuéjols : SMBV Tarn-amont Autres études et travaux : SMBV Tarn-amont ou gestionnaires des biens				
Année d'intervention	2023	2024	2025	2026	2027
	X	X	X	X	X
Détail estimatif	Travaux Mostuéjols				20 000€ TTC 100 000€ TTC
	Etudes et travaux sur d'autres secteurs potentiels				
Financement	Partenaires financiers		* Taux (%)	Total (€)	
	Agence de l'Eau Adour-Garonne		0 à 50	50 000	
	Conseil Régional Occitanie		0 à 20	20 000	
	Conseils départementaux (Aveyron, Gard, Lozère)		0 à 10	2 000	
	Syndicat mixte du bassin versant Tarn amont/Gestionnaires		20 à 100	48 000	

*Les subventions ne sont pas acquises et des dossiers doivent être déposés chaque année auprès de financeurs.

Action	4- Acquisition foncière				
Maitres d'ouvrage	Communautés de communes, Communes				
Année d'intervention	2023	2024	2025	2026	2027
	X	X	X	X	X
Détail estimatif	Acquisitions foncières dans le cadre de projets de restauration de l'espace de mobilité				50 000€
Financement	Partenaires financiers		* Taux (%)	Total (€)	
	Agence de l'Eau Adour-Garonne.		Jusqu'à 80	40 000€	
	État (FPRNM)		Jusqu'à 100	À définir	
	Communautés de communes, Communes		0 à 20	10 000€	

*Les subventions ne sont pas acquises et des dossiers doivent être déposés chaque année auprès des financeurs.

FICHE ACTION N° 6		INONDATION ET ESPACE DE MOBILITE	
Enjeu Objectif Action	<p>B – INONDATION ET ESPACE DE MOBILITE</p> <p>B.2 - Restaurer un espace de bon fonctionnement des cours d'eau</p> <p>Suivre la dynamique morphologique</p>		
Rappel du diagnostic	<p>La puissance dynamique des cours d'eau du Tarn-amont implique qu'ils évoluent et modifient leur tracé en fonction des crues.</p> <p>Lors des précédents PPGs, le Syndicat Tarn-amont est intervenu de façon ponctuelle sur des atterrissements. Les objectifs étaient de faciliter la remobilisation des matériaux, réduire la vulnérabilité de certains biens aux inondations et aux érosions de berges, ainsi que participer à la restauration du bon équilibre morphologique des rivières. Des opérations ont été réalisées sur le Tarn et sur la Dourbie par de la dévégétalisation et de la scarification d'atterrissement central ou latéral.</p> <p>Ces atterrissements se forment sur des zones où la rivière perd naturellement son énergie et dépose des matériaux. Les retours d'expériences et le suivi de ces atterrissements montrent une efficacité limitée de ces travaux même après des crues morphogènes. Suite au retrait de la végétation, on observe une colonisation naturelle et une croissance rapide des peupliers noirs, saules et aulnes. Les interventions qui ont été réalisées peuvent aussi avoir des effets néfastes sur la biodiversité (perte de zone de nourrissage, zone de refuge ou de reproduction) et même parfois favoriser l'installation d'espèces exotiques comme le buddleia.</p>		
Descriptif de l'action	<p>Le suivi de la dynamique morphologique peut se décomposer en plusieurs sous-actions :</p> <p><u>Suivre la dynamique d'évolution des atterrissements :</u> Les atterrissements ayant déjà fait l'objet de travaux feront l'objet d'un suivi tous les deux ou trois ans et en fonction des crues morphogènes. Ce suivi peut être caractérisé par une mesure de l'évolution de la surface, de la hauteur ou encore de la végétalisation. Les secteurs concernés : Fayet (Gorges du Tarn Causses) dans les gorges du Tarn, l'aire de la Caze (Paulhe) et le parc de sport (Millau) dans la vallée du Tarn, le secteur de Cantobre (Nant) et de l'Hymen (Millau) dans la vallée de la Dourbie. D'autres sites pourront également faire l'objet d'un suivi en cas d'évolution.</p> <p><u>Permettre une remobilisation sédimentaire :</u> Des interventions sur les atterrissements peuvent être entreprises si nécessaire (dévégétalisation, scarification, création de chenaux de crue etc...) sans enlèvement ni extraction des sédiments. Ces travaux doivent être ponctuels lorsqu'il y a un enjeu fort d'accentuation du risque inondation et doivent rester mesurés pour ne pas impacter négativement le milieu. Ces travaux seront accompagnés et encadrés par les chargés de missions milieux aquatiques du Syndicat Tarn-amont. Les travaux consistant à de la protection des berges relèvent quant à eux du propriétaire/gestionnaires de la parcelle ou de l'enjeu à considérer.</p> <p><u>Suivre les secteurs en déficit sédimentaire :</u> Il est proposé de suivre les secteurs où la roche mère est présente dans les gorges du Tarn (secteur entre Florac et St-Énimie). Un passage après des crues morphogènes par les chargés de missions milieux aquatiques est proposé en canoë afin de voir l'évolution des bancs alluviaux au sein du lit. Des points photos réguliers seront fait et un rendu des observations sera proposé.</p>		

Indicateur d'action	Cartographie des principaux atterrissements. Suivi photographique et rendu des observations		
Secteur concerné	Ensemble du bassin versant	Intervenant	SMBV Tarn-amont, collectivités
Année d'intervention	Toute la durée du PPG (2023 – 2027)		
Détail estimatif	Temps passé par les chargés de mission milieux aquatiques, enveloppe matériel 5000€		
Maitres d'ouvrage	SMBV Tarn-amont		
Financement	Partenaires financiers		Taux (%)
	Agence de l'Eau Adour-Garonne		50
	Syndicat mixte du bassin versant Tarn amont		50
			Total (€)
			Mission « milieux aquatiques »

ENJEU C - PRESERVATION ET RESTAURATION DES MILIEUX

SDAGE Adour- Garonne 2022-2027	<p>Orientations : D - Préserver et restaurer les fonctionnalités des milieux aquatiques</p> <p>- Gérer, entretenir et restaurer les cours d'eau, la continuité écologique et le littoral Gérer durablement les cours d'eau en respectant la dynamique fluviale, les équilibres écologiques et les fonctions naturelles</p> <p>D18 – Établir et mettre en œuvre des plans de gestion pluriannuels des cours d'eau à l'échelle d'un bassin versant</p> <p>D23 – Mettre en œuvre les mesures nécessaires à la restauration de la continuité écologique</p> <p>D25 – Renforcer la préservation et la restauration des têtes de bassin et des chevelus hydrographiques</p>
PAOT	<p>Intervention sur l'ensemble des masses d'eau du territoire dont les masses d'eau dégradées suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - FRFR306C Le Tarn du confluent du Tarnon au confluent du Valat de la Combe (inclus), - FRFR365 Le ruisseau du Bourg - FRFR297 La Muze
SAGE Tarn- amont	<p>Orientations du SAGE Tarn-amont :</p> <p>Protéger et valoriser les milieux et les espèces du Tarn-amont</p> <p>Préserver et rétablir l'équilibre hydromorphologique des cours d'eau</p> <p>Améliorer la continuité écologique sur le bassin</p>

FICHE ACTION N° 7		PRESERVATION ET RESTAURATION DES MILIEUX
Enjeu Objectif Actions	<p>C- PRESERVATION ET RESTAURATION DES MILIEUX C.1- Restaurer la continuité écologique des cours d'eau 1- Rétablir la « petite » continuité écologique et sédimentaire 2- Accompagner les propriétaires d'ouvrages sur la restauration de la continuité écologique</p>	
Rappel du diagnostic	<p>Le diagnostic du PPG Tarn-amont fait état d'ouvrages et de seuils en travers sur les cours d'eau du territoire.</p> <p>Des ouvrages mineurs comme les passages à gué, passages busés ou autres petits obstacles sont présents pouvant entraver la libre circulation des espèces et des sédiments. Ces obstacles sont principalement localisés sur les affluents secondaires des rivières et parfois dès leur zone de confluence.</p> <p>Par ailleurs, neuf ouvrages de taille plus importante sont présents sur les cours d'eau classés en liste 2 tels que le Tarn et la partie basse de la Jonte avec divers usages associés (hydroélectricité, piscicultures,...). Ce classement impose aux propriétaires d'assurer la continuité écologique au droit de ces ouvrages..</p> <p>D'autres ouvrages sont dans des états moyens ou dégradés et ne semblent plus avoir de réel usage. Ils peuvent cependant représenter un enjeu patrimonial ou s'avérer dangereux pour la sécurité des pratiques nautiques.</p>	
Descriptif des actions	<p>Le Syndicat Tarn-amont amont propose deux actions :</p> <p>1- Rétablir la « petite » continuité écologique et sédimentaire : Accompagnement des propriétaires d'ouvrages lorsque les ouvrages de type petit seuil n'ont plus d'usages, ou sur des ouvrages de type passages à gué, passages busés sur des petits cours d'eau. Le Syndicat peut se porter maître d'ouvrage des études (inventaire faune/flore complémentaires, étude de faisabilité, projet, rédaction des pièces réglementaires) et éventuellement des travaux.</p> <p>Les projets de travaux pourront se faire selon les opportunités qui émergeront durant toute la durée du PPG. Pour ce faire, le syndicat propose des inventaires terrain sur les petits chevelus secondaires avec les partenaires locaux (FDAAPPMA, OFB, DDT, PNC, AAPPMA ...)</p> <p>2- Accompagner les propriétaires d'ouvrages sur la restauration de la continuité écologique et sédimentaire : Accompagnement des propriétaires d'ouvrages souhaitant rétablir la continuité écologique et sédimentaire sur des ouvrages avec ou sans usages. Le Syndicat Tarn-amont apportera son soutien aux projets envisagés de restauration morphologique relevant de l'intérêt général : rétablissement de l'ensemble des fonctionnalités du milieu et du transit sédimentaire.</p> <p>Cet appui du syndicat se manifestera par l'aide à la définition des besoins pour la recherche d'un maître d'œuvre, l'aide à la recherche de financement et peut également participer au suivi de la phase travaux. Les services de l'État devront indiquer au préalable la conformité de l'ouvrage face à la continuité écologique.</p> <p>Un site a été identifié sur le passage busé de Jouquemerles sur la Dourbie (commune de La-Roque-Sainte-Marguerite) dans le cadre de l'élaboration du PPG.</p>	
Indicateur d'action	<p>Nombre d'ouvrages et d'aménagements réalisés Linéaire de cours d'eau reconnecté. Nombre d'accompagnements réalisés.</p>	

Secteur concerné	Ensemble du bassin versant et masses d'eau dégradées	Intervenant	SMBV Tarn-amont, Collectivités, Propriétaires, FDAAPPMA, OFB, DDT, PNC, AEAG, Gestionnaires Natura 2000
Année d'intervention	Toute la durée du PPG (2023 – 2027)		

Action	1- Rétablir la « petite » continuité écologique et sédimentaire		
Maitres d'ouvrage	SMBV Tarn-amont ou Collectivités ou propriétaire privé		
Détail estimatif	<i>Enveloppe globale</i>	70 000€ TTC	
Financement	Partenaires financiers		* Taux (%)
	Agence de l'Eau Adour-Garonne		60 (uniquement si effacement complet de l'ouvrage)
	Conseil Régional Occitanie		20 (uniquement maîtrise d'ouvrage publique)
	Syndicat mixte du bassin versant Tarn amont/ collectivités Propriétaire privé		20 40
			Total (€)
			42 000
			11 667
			16 333

*Les subventions ne sont pas acquises et des dossiers doivent être déposés chaque année auprès des financeurs.

Action	2- Restauration de la continuité écologique et sédimentaire (Pré-identification du passage busé de Jouquemerle)		
Maitres d'ouvrage	Propriétaire privé		
Détail estimatif	Etude et travaux	250 000€ TTC	
Financement	Partenaires financiers		* Taux (%)
	Agence de l'Eau Adour-Garonne		60 (uniquement si effacement complet de l'ouvrage)
	Propriétaire privé		40
			Total (€)
			150 000
			100 000

*Les subventions ne sont pas acquises et des dossiers doivent être déposés chaque année auprès des financeurs.

Action	2- Accompagnement des propriétaires d'ouvrages par les chargés de missions milieux aquatiques		
Maitres d'ouvrage	Collectivités et maîtres d'ouvrage privé		
Financement	Partenaires financiers		Taux (%)
	Agence de l'Eau Adour-Garonne		50
	Syndicat mixte du bassin versant Tarn amont		50
			Total (€)
			Mission « milieux aquatiques »

FICHE ACTION N° 8	PRESERVATION ET RESTAURATION DES MILIEUX
-------------------	--

Enjeu	C- PRESERVATION ET RESTAURATION DES MILIEUX
Objectif	C.2- Restaurer l'hydromorphologie des cours d'eau
Action	Diversifier les faciès d'écoulement et restaurer les habitats aquatiques

Rappel du diagnostic	Le diagnostic du PPG Tarn-amont fait état de petits cours d'eau dont le lit a été modifié, déplacé, recalibré ou encore incisé à cause de la présence de blocages latéraux. Ces portions de cours d'eau montrent une tendance à l'uniformisation des faciès d'écoulement et un manque d'habitats aquatiques. C'est le cas de petit cours d'eau comme le ruisseau du Bourg à Rivière-sur-Tarn .
Descriptif des actions	<p>Une action de diversification des faciès d'écoulement peut être proposée sur les portions de cours d'eau identifiées. L'objectif de cette action est d'améliorer la capacité habitacionnelle, de créer des faciès plus rapides et ainsi améliorer l'oxygénation de l'eau, de limiter le réchauffement, de créer des supports alluvionnaires plus favorables aux invertébrés.</p> <p>Ruisseau du Bourg à Rivière-sur-Tarn :</p> <p>Certaines portions de ce ruisseau se retrouvent en surlargeur, sur la roche mère avec la présence de dépôts de sédiments fins de marnes. Les travaux consistent à recharger et resserrer le lit avec la mise en place de matériaux rocheux (bloc, pierre, cailloux). Le linéaire concerné est d'environ 500m. ce type d'aménagement permet de restaurer un milieu peu biogène et de contribuer à l'amélioration de la qualité des eaux et de l'état dégradé de la masse d'eau du ruisseau du Bourg.</p> <p>Ce type de projet pourrait également être mis en place sur la partie basse du ruisseau du Pissarot sur la même commune.</p> <p>D'autres projets de travaux pourront se faire selon les opportunités qui émergeront durant toute la durée du PPG.</p>

Indicateur d'action	Linéaire de cours d'eau restauré				
Secteur concerné	Masse d'eau dégradée comme le ruisseau du Bourg et ensemble du bassin versant selon opportunité	Intervenant	SMBV Tarn-amont, FDAAPPMA, AAPPMA		
Année d'intervention	2023	2024	2025	2026	2027
	X <small>(Ruisseau du Bourg)</small>	X <small>(Ruisseau du Bourg)</small>	X	X	X
Détail estimatif	Projet sur le ruisseau du Bourg sur un linéaire de 500m (environ 40€ TTC du ml)				20 000€ TTC
	Autres projets				À définir
Maitres d'ouvrage	SMBV Tarn-amont				
Financement Projet ruisseau du Bourg	Partenaires financiers			* Taux (%)	Total (€)
	Agence de l'Eau Adour-Garonne			50	10 000€
	Conseil Régional Occitanie			20	3 333€
	Conseil départemental (Aveyron)			10	2 000€
	Syndicat mixte du bassin versant Tarn amont			20	4 667€

*Les subventions ne sont pas acquises et des dossiers doivent être déposés chaque année auprès des financeurs.

FICHE ACTION N° 9		PRESERVATION ET RESTAURATION DES MILIEUX				
Enjeu Objectif Action	C- PRESERVATION ET RESTAURATION DES MILIEUX C.2- Restaurer l'hydromorphologie des cours d'eau Remettre dans son lit naturel un cours d'eau déplacé ou recalibré					
Rappel du diagnostic	<p>Le diagnostic du PPG Tarn-amont et des visites complémentaires sur site ont mis en évidence sur le ruisseau d'Estalane (sous bassin versant de la Muse, Castelnau Pégayrols), une portion de cours d'eau qui a vraisemblablement été déplacée de son lit naturel et recalibré.</p> <p>Le ruisseau longe la route départementale 207 sur un peu plus de 200m. La profondeur et le calibrage du lit à cet endroit est assez faible. Des débordements fréquents sont observés en période hivernale ou de fortes précipitations. Ces débordements sur la voirie peuvent entraîner la formation de verglas en hiver et donc présenter un danger important pour les usagers de la route.</p> <p>Le lit du cours d'eau ne semble pas être dans son lit naturel, présente peu d'habitats aquatiques et la ripisylve est complètement absente sur la rive droite. De plus, la proximité immédiate de la route avec le ruisseau lui confère une vulnérabilité importante vis-à-vis d'éventuelles pollutions ou incidents de circulation.</p>					
Descriptif des actions	<p>Une opération de renaturation et de remise du cours d'eau dans son lit naturel peut être proposée. Les travaux consistent à recréer un lit au travers des parcelles selon un tracé qui sera défini. La section d'écoulement devra correspondre au gabarit naturel du ruisseau et le fond du lit sera constitué de matériaux graveleux et pierreux. Pour maintenir les berges et bénéficier d'un espace de transition entre le milieu terrestre et le milieu aquatique, une ripisylve sera implantée. Les essences locales et adaptées en bordure de cours d'eau devront être privilégiées.</p> <p>Ce type d'aménagement permet d'une part de répondre à un enjeu de sécurité routière et d'autre part de restaurer un milieu aquatique qui actuellement est peu biogène afin de contribuer à l'amélioration de la qualité des eaux et de l'état dégradé de la masse d'eau Muse en aval.</p> <p>Le Syndicat Tarn-amont propose dans un premier temps de réunir les propriétaires, les acteurs locaux et les partenaires afin de définir les besoins et connaître les éventuelles possibilités en termes de foncier. À l'issue, des levés topographiques et une étude pour déterminer le tracé originel du lit pourraient être lancés. Un ou plusieurs scénarios de renaturation du ruisseau pourraient ainsi être proposés. L'aménagement qui serait retenu devra tenir compte des usages en place sur les parcelles et des entretiens futurs.</p> <p>D'autres projets de travaux pourront se faire selon les opportunités qui émergeront durant toute la durée du PPG.</p>					
Indicateur d'action	Linéaire de cours d'eau renaturé.					
Secteur concerné	Sous-bassin de la Muse (absence de masse d'eau) et ensemble du bassin versant selon opportunité		Intervenant	SMBV Tarn-amont, propriétaires, exploitants, collectivités, partenaires techniques et financiers		
Année d'intervention	2023	2024	2025	2026	2027	
	X (Ruisseau d'Estalane)	X (Ruisseau d'Estalane)	X	X	X	
Détail estimatif	Étude topographique et avant-projet sur le ruisseau d'Estalane. Projet de travaux sur le ruisseau d'Estalane (<i>Enveloppe travaux</i>) Autres projets				15 000€ TTC 50 000€ TTC À définir	
Maitres d'ouvrage	SMBV Tarn-amont					

Financement Étude ruisseau d'Estalane	Partenaires financiers		* Taux (%)	Total (€)
	Agence de l'Eau Adour-Garonne		50	7 500
	Conseil Régional Occitanie		20	2 500
	Conseil départemental (Aveyron)		10	1 500
	Syndicat mixte du bassin versant Tarn amont		20	3 500

*Les subventions ne sont pas acquises et des dossiers doivent être déposés chaque année auprès des financeurs.

Financement Travaux ruisseau d'Estalane	Partenaires financiers		aux (%)	Total (€)
	Agence de l'Eau Adour-Garonne		0 à 50	25000
	Conseil Régional Occitanie		0 à 20	8 333
	Conseil départemental (Aveyron)		0 à 10	5 000
	Syndicat mixte du bassin versant Tarn amont		20	11 667

*Les subventions ne sont pas acquises et des dossiers doivent être déposés chaque année auprès des financeurs.

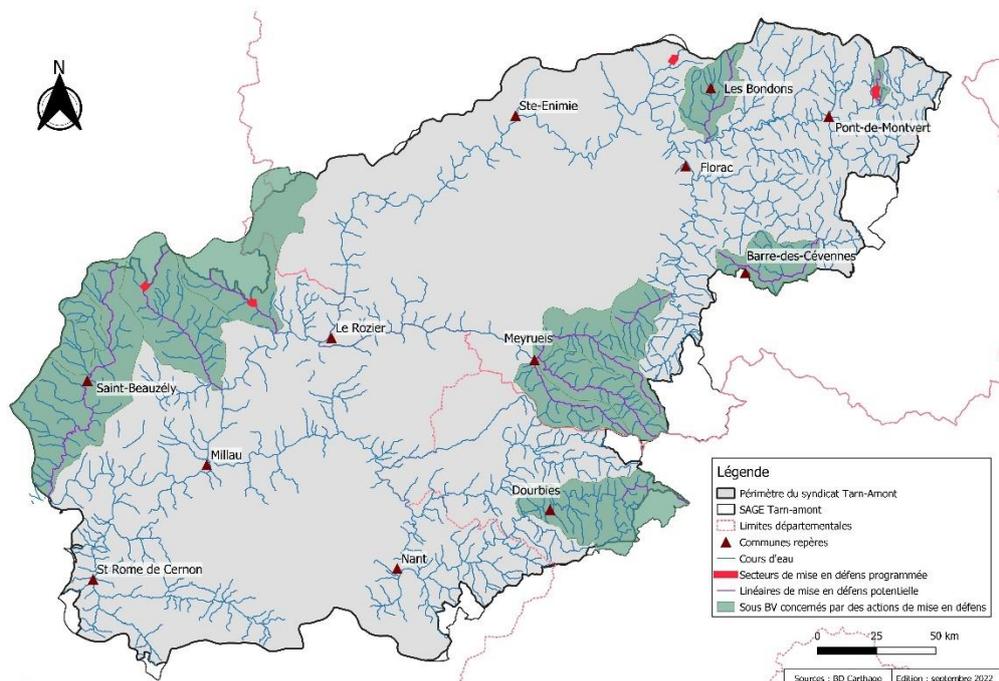
FICHE ACTION N° 10		PRESERVATION ET RESTAURATION DES MILIEUX
Enjeu Objectif Actions	<p>C- PRESERVATION ET RESTAURATION DES MILIEUX C.3- Limiter le colmatage des cours d'eau</p> <p>1- Appréhender l'impact du piétinement et communiquer auprès de la profession agricole 2- Mettre en œuvre des actions de mise en défens des berges, d'aménagement de points d'abreuvements et de passages pour la traversée du bétail et/ou des engins</p>	
Rappel du diagnostic	<p>Le diagnostic du PPG Tarn-amont a mis en évidence plusieurs cours d'eau de tête de bassin et des affluents secondaires dont les berges sont piétinées par le bétail et où les points d'abreuvements aménagés sont absents. Ces phénomènes de piétinement participent à la déstabilisation des berges, l'absence de ripisylve, la perte d'habitats aquatiques par le colmatage. De plus, l'abreuvement direct dans les cours d'eau sans aménagement peut poser des problèmes sanitaires pour le bétail.</p> <p>Par exemple, 24% de la rive gauche du ruisseau du Briançon présente des abreuvoirs non aménagés et des zones piétinées. Des linéaires de rives similaires se retrouvent également sur les affluents du Briançon, le ruisseau de Malzac à Barre-des-Cévennes, les affluents rive droite du Tarn (Ru du Bourg et Lumensonesque) ou encore sur le bassin versant de la Muse.</p> <p>Ces milieux aquatiques associés aux milieux humides de tête de bassin versant sont des réservoirs de biodiversité. La présence d'espèces protégées comme l'écrevisse à pattes blanches est avérée sur plusieurs ruisseaux. De plus, ils sont essentiels pour l'alimentation quantitative et qualitative des cours d'eau aval.</p> <p>Il est donc primordial de les préserver et de les restaurer si possible.</p>	
Descriptif de l'action	<p><u>1 – Définition des besoins et campagne de communication</u></p> <p>Dans un premier temps il est nécessaire de lancer une réflexion avec les propriétaires et exploitants en bordure des petits chevelus, ruisseaux et à l'intérieur des prairies humides pour améliorer les conditions de pâturage et de fauche tout en préservant les milieux aquatiques.</p> <p>Le Syndicat Tarn-amont propose, en partenariat avec la profession agricole et les collectivités, de communiquer auprès des agriculteurs du territoire et en particulier sur les têtes de bassin versant (Haut-Tarn, Tarnon, Fraissinet, Mimente, bassin de la Jonte amont/Brèze/Béthuzon, Lumensonesque et bassin de la Muse).</p> <p>Cette communication a vocation à informer et sensibiliser les agriculteurs sur la fragilité des milieux aquatiques sur leur territoire. Elle a également pour objectif de recueillir d'éventuelles volontés ou initiatives pour s'engager dans des démarches d'amélioration de l'entretien des ripisylves, de plantations, de projets de mise en défens des berges ou encore d'aménagements de points d'abreuvements.</p> <p><u>2 – Mise en œuvre d'aménagements</u></p> <p>A l'issue de la réflexion et en fonction des opportunités, il existe plusieurs possibilités d'aménagement. Les techniques et les outils qui seront retenus doivent tenir compte du contexte du ruisseau ou de la prairie et des pratiques qui y sont faites. Voici quelques exemples de travaux :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mise en défens des berges avec l'installation de clôture à proximité immédiate ou plus en recul de la berge (travaux complémentaires avec l'action A.2.1- reconstituer une ripisylve). - Aménagement de point d'abreuvement dans le cours d'eau ou à proximité (pompe à museaux par exemple). - Aménagement de passage pour la traversée du bétail et/ou des engins. <p>Il est possible de combiner les travaux sur un même point comme aménager une traversée du bétail avec une zone d'abreuvement.</p>	

Plusieurs ruisseaux considérés comme impactés significativement ou présentant un intérêt de réservoir biologique ont été identifiés. Des portions de ces ruisseaux pourraient donc faire l'objet de travaux :

- Le ruisseau des Pouzets sur la commune de Pont-de-Montvert-Sud-Mont-Lozère. Projet de mise en défens, de création d'abreuvoirs et de passages du bétail sur une prairie humide traversée par un petit chevelu sur environ 500m linéaire. Ce dernier est compris dans le site Natura 2000 des vallées du Tarn, du Tarnon et de la Mimente.
- Le ruisseau de la Combe des Cades sur la commune d'Ispagnac. Projet de mise en défens, de création d'un abreuvoir et d'un passage du bétail sur un ruisseau avec présence d'écrevisses à pattes blanches sur un linéaire d'environ 250m. Ce dernier est compris dans le site Natura 2000 de la Combe des Cades. Une approche auprès des agriculteurs pourra être faite en lien avec le gestionnaire Natura 2000.
- Le ruisseau du Bourg sur la commune de Rivière-sur-Tarn. Projet de mise en défens d'une rive surpâturée et piétinée par les ovins et l'aménagement d'un point d'abreuvement sur un linéaire total de 100m.
- Le ruisseau du Lumensonesque sur la commune de Verrières. Projet de mise en défens, de création d'un point d'abreuvement et de passages du bétail sur un ruisseau sur environ 100m linéaire.

D'autres opportunités pourraient se présenter au cours du PPG sur le bassin versant de la Muse dans le secteur de Lescure sur la commune de Castelnau-Pégayrols, le ruisseau de Malzac sur la commune de Barre-des-Cévennes, le ruisseau de Pueylong sur la commune de Dourbies, la Jonte amont, la Brèze et le Béthuzon sur la commune de Meyrueis ou encore le Fraissinet sur la commune de Fraissinet-de-Fourques.

La carte ci-dessous localise les sites potentiels pour réaliser des travaux de mise en défens, d'aménagement d'abreuvoir et de passage de traversée du bétail et/ou des engins.



Syndicat mixte
du bassin versant
Tarn-amont

Localisation des secteurs pressentis pour des actions de mise en défens des berges

Indicateur d'action	Outils de communication créés. Nombre d'agriculteurs sensibilisés. Linéaire de mise en défens. Nombre d'abreuvoirs et passages du bétail aménagés.				
Secteur concerné	Secteurs de sources, sites potentiels et ensemble du bassin versant		Intervenant	SMBV Tarn-amont, Chambres d'agriculture, Cellules assistances techniques zones humides (CATZHs), AEAG, Europe/Région (PDRR), PNC, Gestionnaires Natura 2000, Collectivités	
Année d'intervention	2023	2024	2025	2026	2027
	X (Besoins et communication)	X (Besoins, communication, montage projets)	X (Montage projets et travaux)	X (Montage projets et travaux)	X (Travaux)

Action	1 – Définition des besoins et campagne de communication		
Détail estimatif	Temps passé par les chargés de mission milieux aquatiques. Communiquer auprès de la profession agricole		500€
Maitres d'ouvrage	SMBV Tarn-amont		
Financement	Partenaires financiers		*Taux (%)
	Agence de l'Eau Adour-Garonne		50
	Syndicat mixte du bassin versant Tarn amont		50
Financement	Partenaires financiers		Taux (%)
	Agence de l'Eau Adour-Garonne		50
	Syndicat mixte du bassin versant Tarn amont		50
			Total (€)
			250
			250
			Total (€)
			Mission « milieux aquatiques »

*Les subventions ne sont pas acquises et des dossiers doivent être déposés chaque année auprès des financeurs.

Action	2 – Mise en œuvre d'aménagements		
Détail estimatif	Budget prévisionnel pour la réalisation des travaux sur les 4 sites potentiels :		
	<ul style="list-style-type: none"> - Mise en défens sur 1800ml - Aménagement de 5 abreuvoirs - Aménagement de 4 passages pour la traversée du bétail 		21 000 € 6 000 € 8 000 € Total TTC 35 000 €
	Autres projets		À définir
Maitres d'ouvrage	SMBV Tarn-amont, Propriétaires ou exploitants		
Financement	Partenaires financiers		* Taux (%)
	Agence de l'Eau Adour-Garonne		À définir
	Europe/Région (PDRR)		À définir
	Conseils départementaux (Aveyron, Lozère)		À définir
	Syndicat mixte du bassin versant Tarn amont		À définir
			Total (€)

*Il s'agit d'un investissement non productif (INP). La détermination des financements possibles est en attente des nouvelles modalités de la PAC.

ENJEU D- BIODIVERSITE ET ZONES HUMIDES

SDAGE Adour- Garonne 2022-2027	<p>Orientations : D - Préserver et restaurer les fonctionnalités des milieux aquatiques</p> <p>- Gérer, entretenir et restaurer les cours d'eau, la continuité écologique et le littoral Gérer durablement les cours d'eau en respectant la dynamique fluviale, les équilibres écologiques et les fonctions naturelles D18 – Établir et mettre en œuvre des plans de gestion pluriannuels des cours d'eau à l'échelle d'un bassin versant D 21 – Gérer et réguler les espèces envahissantes Prendre en compte les têtes de bassins versants et préserver celles en bon état D24- Améliorer la connaissance et la compréhension du fonctionnement des têtes de bassins hydrographiques</p> <p>- Préserver et restaurer les zones humides et la biodiversité liée à l'eau D 31- Initier des programmes de gestion ou de restauration des milieux aquatiques et humides à forts enjeux environnementaux D 38- Cartographier les milieux et zones humides et les intégrer dans les politiques publiques D 39- Poursuivre et renforcer la mobilisation des acteurs sur les fonctions des zones humides</p>
PAOT	<p>Intervention sur l'ensemble des masses d'eau du territoire dont les masses d'eau dégradées suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - FRFR305 Le Tarnon, - FRFR306C Le Tarn du confluent du Tarnon au confluent du Valat de la Combe (inclus), - FRFR306A Le Tarn du confluent de la Jonte au confluent de la Dourbie, - FRFR311B Le Tarn du confluent de la Dourbie à la retenue de Pinet, - FRFR365 Le ruisseau du Bourg - FRFR367_2 La Barbade - FRFR297 La Muze - FRFR135A Le Cernon du confluent du Soulzon au confluent du Tarn
SAGE Tarn- amont	<p>Orientations du SAGE Tarn-amont : Protéger et valoriser les milieux et les espèces du Tarn-amont</p>

FICHE ACTION N° 11	BIODIVERSITE ET ZONES HUMIDES
--------------------	-------------------------------

Enjeu Objectif Action	D- BIODIVERSITE ET ZONES HUMIDES D.1- Informer sur les espèces exotiques envahissantes (EEE) Informer et communiquer sur les espèces végétales et animales envahissantes
-----------------------------	---

Rappel du diagnostic	<p>Le diagnostic du PPG Tarn-amont montre que plusieurs espèces exotiques envahissantes, notamment végétales sont présentes sur le bassin versant Tarn-amont. Fin 2021, on observe le développement de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - foyers de Renouée du Japon entre Florac et les Vignes sur l'axe Tarnon et Tarn. La Jonte sur sa partie aval et la Dourbie dans le secteur de Nant sont également colonisées des foyers de Renouée du Japon. - l'ambroisie est en train de coloniser les bords du Tarn dans le secteur Ispagnac/Montbrun. - d'autres espèces sont également présentes sur le territoire (Ailante, Buddleia, etc...)
Descriptif de l'action	<p>Afin de ralentir ou stopper la dynamique des espèces exotiques envahissantes, il convient de multiplier l'information et la communication.</p> <p>Cette information doit concerner tous les acteurs de l'eau et les relais de terrain à savoir ; les élus, les services techniques, les propriétaires et locataires des parcelles riveraines, les professionnels du tourisme, les pêcheurs et peut être étendue à la population locale.</p> <p>En effet, le développement des espèces exotiques envahissantes participe à la dégradation de la biodiversité en rendant des tronçons de ripisylve totalement homogène et en réduisant considérablement les rôles fondamentaux de la ripisylve. Les espèces exotiques envahissantes animales entrent en compétition avec la faune locale.</p> <p>L'aspect santé publique fait également partie prépondérante des considérations à prendre en compte sur le bassin versant Tarn-amont. Le développement de l'ambroisie pouvant provoquer des réactions allergiques importantes doit être surveillé et ralenti.</p> <p>Afin de répondre à toutes ces problématiques, il convient pour le Syndicat Tarn-amont de relayer les plaquettes d'information et toutes sources de communication déjà réalisées par l'ensemble des acteurs connus.</p> <p>Le Syndicat Tarn-amont est également partenaire pour l'organisation de journées de sensibilisation et d'arrachage dans la cadre du plan départemental de Lozère de lutte contre l'Ambroisie. Il pourra en être de même pour le plan départemental de l'Aveyron.</p>

Indicateur d'action	Nombre de journée d'arrachage. Publication et relais d'information		
Secteur concerné	Ensemble du bassin versant et masses d'eau dégradées	Intervenant	SMBV Tarn-amont, ARS, Fredon Occitanie, CPIEs, Conservation Botanique National, FDAAPPMA
Année d'intervention	Toute la durée du PPG (2023 – 2027)		
Détail estimatif	Temps passé par les chargés de mission milieux aquatiques.		
Maitres d'ouvrage	SMBV Tarn-amont		
Financement	Partenaires financiers		Taux (%)
	Agence de l'Eau Adour-Garonne		50
	Syndicat mixte du bassin versant Tarn amont		50
		Total (€)	
		<i>Mission « milieux aquatiques »</i>	

FICHE ACTION N° 12		BIODIVERSITE ET ZONES HUMIDES
Enjeu Objectif Actions	D- BIODIVERSITE ET ZONES HUMIDES D.2- Gérer les espèces exotiques envahissantes 1- Suivre le développement des EEE 2- Réduire le risque de colonisation des EEE	
Rappel du diagnostic	<p>Le diagnostic du PPG Tarn-amont fait état de plusieurs espèces exotiques envahissantes (EEE) présentes en bordure de cours d'eau. On note notamment des massifs de Renouée du Japon en bordure de rivière sur le Tarnon et le Tarn à partir de Florac, la Jonte sur sa partie basse au Rozier et la Dourbie dans le secteur de Nant. D'autres foyers sont également présents à proximité des cours d'eau sur le ruisseau du Bourg.</p> <p>Dans le cadre des précédents PPG, des travaux importants d'arrachage mécanique ont déjà été réalisés sur la Dourbie à Nant et sur le Tarn à St-Chély-du-Tarn et à Millau. Une opération de fauchage a également été testée sur le foyer en bordure de la Jonte au Rozier.</p> <p>Ces opérations ont été plus ou moins concluantes en fonction des sites (accès avec les engins, morphologie du cours d'eau, taille du foyer et suivi après travaux).</p>	
Descriptif des actions	<p>Le Syndicat Tarn-amont propose de mener plusieurs actions de gestion des espèces exotiques envahissantes :</p> <p><u>1- Suivre le développement des EEE :</u></p> <p>Afin d'estimer et de mieux comprendre la dynamique de colonisation des espèces exotiques envahissantes, il convient de suivre les stations connues et d'identifier le plus rapidement possible l'apparition de nouvelles stations. Une prospection des linéaires déjà colonisés est proposée au cours du PPG 2023-2027 notamment entre Florac et les Vignes. Ce travail de terrain pourra se faire en canoë et permettra de comparer la présence et l'évolution des foyers de Renouée du Japon qui avait été identifiés en 2017.</p> <p>Le travail de déclaration de nouveaux foyers se fait aussi via des applications comme « Signalement ambrosie ». De plus les chargés de mission milieux aquatiques sont référents pour l'ambrosie comme de nombreux élus et riverains des communes.</p> <p>L'objectif consiste à capitaliser des données issues des relevés terrain afin d'établir une cartographie des différents foyers. À terme, cette carte doit permettre de caractériser la dynamique des espèces exotiques envahissantes (renouée du japon, ambrosie etc...) en partenariat avec les opérateurs comme la Fredon Occitanie et le CPIE du Rouergue.</p> <p><u>2 - Réduire le risque de colonisation des EEE :</u></p> <p>Le Syndicat Tarn-amont propose de poursuivre et mener des opérations sur les massifs identifiés comme « source » et pouvant participer à la programmation des EEE en bordure de rivière.</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Foyer de Renouée du Japon sur la Dourbie : des investissements importants ont été faits pour tenter d'éradiquer un foyer de Renouée du japon sur une parcelle communale à Nant. Il est nécessaire de faire une formation auprès des employés municipaux et de mettre en place un suivi régulier pour procéder à l'élimination systématique de toutes nouvelles repousses. ✓ Foyer de Renouée du Japon sur le Tarnon : Le Syndicat souhaite engager une réflexion avec les services du conseil départemental de la Lozère pour faire un état des lieux précis et suivre l'évolution de ce foyer. Dans un premier temps, des modalités de gestion pourraient 	

	<p>être définie et les poubelles pourraient être déplacées. Une étude définissant plusieurs scénarios de travaux en tenant compte de toutes les contraintes peut être proposée.</p> <p>Afin de limiter la dispersion et la colonisation de nouveaux territoires, il convient également de préciser lors de chaque phase chantier les précautions à mettre en œuvre. Ces précautions doivent également être précisées dans les cahiers des charges lors de la consultation des entreprises.</p> <p>Cette action ne concerne pas uniquement les espèces végétales. La lutte contre les espèces animales nuisible comme le ragondin ou le rat musqué est intégré. Pour ce faire, le Syndicat Tarn-amont possède des cages pièges. Il propose de les mettre à disposition gratuitement aux piégeurs agréés lorsqu'un riverain en fait la demande.</p> <p>De plus, des partenaires comme la fédération départementale de pêche de la Lozère travaille sur les enjeux liés au développement des écrevisses invasives comme l'écrevisses signal. Un volet d'action et de sensibilisation sera proposé dans le cadre de la réactualisation du prochain PDPG.</p>
--	--

Indicateur d'action	Cartographie des fronts de colonisation de la Renouée du Japon. Nombre de nouveaux foyers identifiés		
Secteur concerné	Ensemble du bassin versant et masses d'eau dégradées comme le Tarnon et le ruisseau du Bourg	Intervenant	SMBV Tarn-amont, Fredon Occitanie, CPIE du Rouergue, Collectivité, référent ambroisie, piégeur agréé, FDAAPPMA
Année d'intervention	Toute la durée du PPG (2023 – 2027)		

Détail estimatif	Temps passé par les chargés de mission milieux aquatiques pour le suivi des fronts de colonisation et la formation des employés municipaux		
	Étude de faisabilité pour le foyer de Florac Travaux éventuels		10 000€ TTC A définir
Maitres d'ouvrage	SMBV Tarn-amont pour le suivi et la communication en partenariat avec la Fredon Occitanie et le CPIE du Rouergue Foyer de Florac : SMBV Tarn-amont pour la réflexion et étude Maitrise d'ouvrage pour d'éventuel travaux à définir		
	Partenaires financiers	Taux (%)	Total (€)
Financement suivi	Agence de l'Eau Adour-Garonne	50	Mission « milieux aquatiques »
	Syndicat mixte du bassin versant Tarn amont	50	
	Partenaires financiers	* Taux (%)	Total (€)
Financement Étude foyer de Florac	Agence de l'Eau Adour-Garonne	50	5 000€
	Conseil Régional Occitanie	20	1 667€
	Conseil départemental (Lozère)	10	833€
	Syndicat mixte du bassin versant Tarn amont	20	2 500€

*Les subventions ne sont pas acquises et des dossiers doivent être déposés chaque année auprès des financeurs.

FICHE ACTION N° 13	BIODIVERSITE ET ZONES HUMIDES
--------------------	-------------------------------

Enjeu	D- BIODIVERSITE ET ZONES HUMIDES
Objectif	D.3 - Connaître et suivre les espèces
Action	Contribuer à la préservation des espèces et des usages

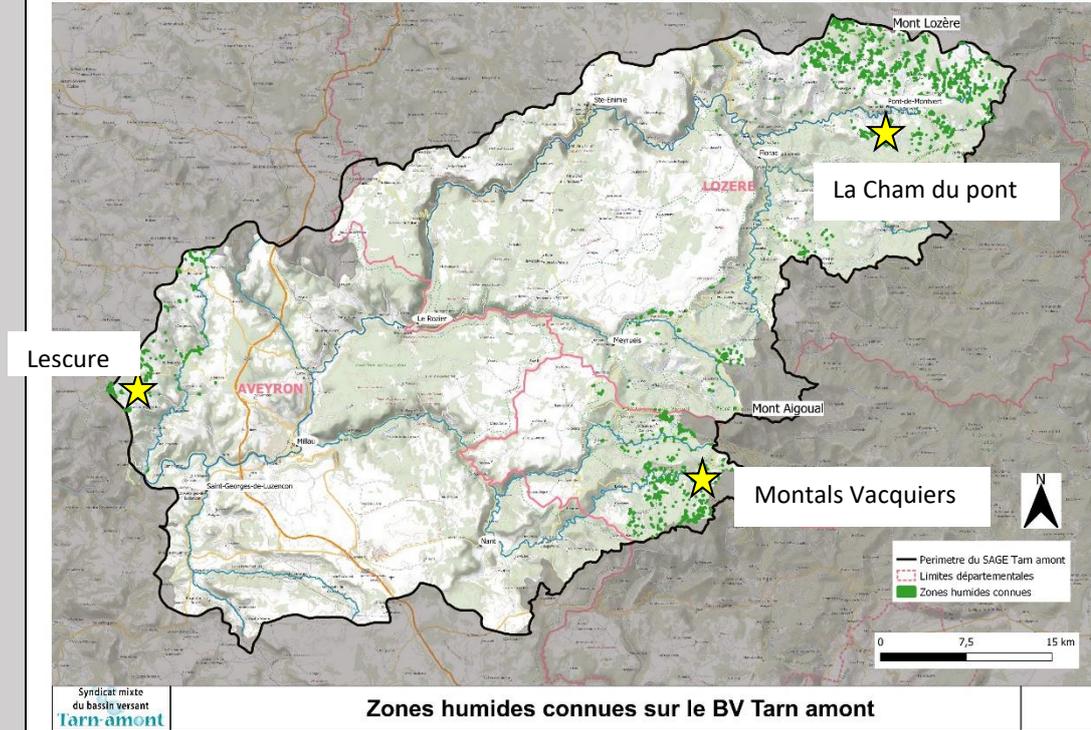
Rappel du diagnostic	<p>Les cours d'eau du Tarn-amont possèdent une biodiversité riche avec la présence de nombreuses espèces protégées et remarquables.</p> <p>Certaines activités en bordure de rivières subissent des dégâts liés aux rongements des arbres par le castor. Pour rappel, cette espèce et son habitat sont protégés. Les services de l'État sont sollicités pour des constats de dommages, notamment l'OFB de l'Aveyron avec un référent castor identifié. Les constats sont intégrés à la base de données nationale pour voir les dynamiques de population.</p> <p>Les chargés de mission milieux aquatiques du Syndicat Tarn-amont se rendent disponibles autant que possible pour des sollicitations des riverains relatives aux dégâts de castor. Ils font le lien avec les services de l'OFB, de la DREAL, du PNC et du PNRGC.</p>
Descriptif des actions	<p>Le Syndicat Tarn-amont amont n'a pas vocation à remplacer le rôle des services de l'État au sujet des espèces protégées.</p> <p>Cependant, les riverains sont préoccupés par les rongements sur les arbres et les observations de dépérissement d'arbres à enjeu comme les gros peupliers noirs.</p> <p>Le Syndicat Tarn-amont souhaite poursuivre les démarches mise en œuvre dans les précédents PPG. Pour ce faire, il propose de renseigner et d'accompagner les riverains et collectivités lorsqu'ils font part de dégâts liés au castor. Il peut mettre en relation avec les services de l'Office Français pour la Biodiversité qui réalise des constats de dommages sur le département de l'Aveyron ou encore les gardes du Parc National des Cévennes.</p> <p>En fonction de la situation, le Syndicat Tarn-amont propose de mettre à disposition gratuitement du grillage à poule après signature d'une convention. Les arbres à protéger seront définis par les chargés de mission milieux aquatiques. La mise en place du grillage et son entretien seront assurés par le bénéficiaire.</p> <p>Les conseils techniques et les visites de terrain sont notés et un bilan annuel pourra être partagé.</p>

Indicateur d'action	Nombre de sollicitations, linéaire de grillage mis à disposition, nombre de conventions		
Secteur concerné	Ensemble du bassin versant	Intervenant	SMBV Tarn-amont, OFB 12 (réfèrent castor), PNC, PNRGC, FDAAPPMAs
Année d'intervention	Toute la durée du PPG (2023 – 2027)		
Détail estimatif	Temps passé par les chargés de mission milieux aquatiques		
	Achat et mise à disposition de grillage à poule de 1m de haut		1500€ TTC
Maitres d'ouvrage	SMBV Tarn-amont		
Financement	Partenaires financiers		* Taux (%)
	Syndicat mixte du bassin versant Tarn amont		100
			Total (€)
			1 500

*Les subventions ne sont pas acquises et des dossiers doivent être déposés chaque année auprès des financeurs.

FICHE ACTION N° 14	BIODIVERSITE ET ZONES HUMIDES
<p>Enjeu Objectif Actions</p>	<p>D- BIODIVERSITE ET ZONES HUMIDES D.4- Préserver et restaurer les zones humides 1- Démarche partenariale pour évaluation des besoins de connaissance 2- Mettre en œuvre des mesures de connaissance, de gestion ou de restauration des zones humides</p>
<p>Rappel du diagnostic</p>	<p>Le territoire recense un important nombre de zones humides. Ces dernières sont majoritairement situées autour du Mont-Lozère (363 ha), Mont Aigoual (164 ha) et la partie amont du bassin versant de la Muse (88 ha).</p> <p>Depuis plus de 20 ans, les partenaires comme le Parc National des Cévennes, le Parc naturel régional des Grands Causses et les cellules d'assistance technique zones humides (CATZH) ont œuvré entre autres pour l'inventaire et la connaissance des zones humides sur notre territoire.</p> <p>Certaines d'entre-elles ont fait l'objet de projets de conservation et de réhabilitation.</p>
<p>Descriptif des actions</p>	<p>Conscient de la richesse et de l'intérêt des zones humides face au changement climatique, le Syndicat Tarn-amont amont propose des actions partenariales.</p> <p><u>1 – Démarche partenariale pour évaluation des besoins de connaissance :</u></p> <p>Les zones humides sont des systèmes hydrologiques complexe et chacune d'entre elles a ses spécificités. Il est donc primordial de mieux connaître leur fonctionnement avant d'envisager de travaux de restauration.</p> <p>Le Syndicat Tarn-amont souhaite dans un premier temps engager une démarche partenariale avec les CATZHs et le PNC pour sa zone cœur en particulier, afin de mieux appréhender l'état de connaissance sur le territoire et définir les éventuels besoins en termes d'inventaire notamment sur les petites et très petites zones humides.</p> <p><u>2 - Mettre en œuvre des mesures de connaissance, de gestion ou de restauration des zones humides :</u></p> <p>Dans un premier temps, le Syndicat Tarn-amont souhaite poursuivre et accompagner les acteurs des études et travaux qui ont été lancés.</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Des actions ont été engagées dans le cadre de l'appel à projet « restauration des zones humides » de l'Entente de l'Eau (État, Agence de l'Eau, Région). Deux projets ont notamment été retenus sur les zones humides de la Cham du Pont au Mont-Lozère (maitrises d'ouvrage du PNC/ ONF) et de Montals-Vacquiers au Mont-Aigoual (maitrise d'ouvrage PNC). <p>Des études complémentaires sont engagées pour améliorer la connaissance du fonctionnement hydrologique d'un complexe de zones humides (2021-2023). De plus, des travaux de réouverture du milieu par suppression des résineux ont été réalisés sur une surface de près de 2,5ha sur le complexe de zones humides Montals-Vacquiers.</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Sur le bassin versant de la Muse, un projet tuteuré avec des étudiants en BTS Gestion et Protection de la Nature de la MFR Valrance (Saint-Sernin-sur-Rance) a été lancé en 2021. Une étude de zones humides sur une parcelle a été engagée (Lescure – Castelnaud-Peygayrols). L'accompagnement par le Syndicat Tarn-amont sera poursuivi et des travaux de restauration seront engagés selon les opportunités.

La carte ci-après localise les 3 actions en cours sur le territoire. D'autres secteurs pourront être envisagés en fonction des opportunités. Les projets devront se faire en lien avec les CATZHs et le PNC sur la zone cœur.



- ✓ Le Syndicat Tarn-amont souhaite également travailler avec le monde agricole et forestier en partenariat avec les CATZHs, le PNC, l'ONF et les Chambres d'agriculture. En réponse, aux sollicitations de plusieurs communes, une première opération de sensibilisation et d'appel à initiatives auprès des agriculteurs et des forestiers pourrait être lancée au cours du PPG. Cette action vise à mieux connaître les pratiques sur les zones humides, comprendre leur besoin et essayer de proposer des solutions durables pour maintenir l'activité et la préservation des zones humides. Elle pourra se traduire par des rencontres en bord de cours d'eau et zones humides, en salle ou l'élaboration et la diffusion d'une plaquette d'information.

Indicateur d'action	Surface de zones humides étudiée et/ou restaurée. Nombre d'agriculteurs et forestiers sensibilisés.		
Secteur concerné	Bassins versants du haut-Tarn, Tarnon, Mimente, haute-Dourbie et Muse	Intervenant	SMBV Tarn-amont, AEAG, Région Occitanie, Départements, CATZHs, PNC, ONF, PETR, Lycées/MFR
Année d'intervention	Toute la durée du PPG (2023 – 2027)		
Détail estimatif	Temps passé par les chargés de mission milieux aquatiques		
	Études à la Cham du pont et les études et travaux à Montals-Vacquiers dans le cadre de l'appel à projets « restauration des zones humides » de l'Entente de l'eau (État, Agence de l'eau et Région Occitanie) : 2021 et 2022 : des accords de subvention ont été reçus 2023-2024 : montants prévisionnels de l'AAP ZH		87 884 € (AAP ZH) 122 779 € (AAP ZH)
	Travaux de restauration de la zone humide de Lescure (<i>Enveloppe</i>)		10 000€ TTC

	Autres travaux (<i>Enveloppe</i>)	20 000€
	Création et impression d'un outil de communication et de sensibilisation (Plaquette)	500 €

Action	1 – Démarche partenariale pour évaluation des besoins de connaissance :		
Maitre d'ouvrage	SMBV Tarn-amont		
Financement	Partenaires financiers		Total (€)
	Agence de l'Eau Adour-Garonne	Taux (%)	Mission « milieux aquatiques »
	Syndicat mixte du bassin versant Tarn amont	50	

Action	2- Étude et restauration des zones humides de la Cham du pont et de Montals Vacquiers		
Maitres d'ouvrage	PNC et ONF pour la Cham du Pont et PNC pour Montals-Vacquiers		
Financement (2021-2022)	Partenaires financiers		Total (€)
	Entente de l'eau Agence de l'Eau Adour-Garonne/Région	* Taux (%)	70 307
	Autofinancement (MO)	20	17 576

*Les subventions sont acquises pour les années 2021 et 2022 dans le cadre de l'appel à projets « restauration des zones humides ». Pour les années 2023 et 2024, des dossiers de demandes de subvention devront être déposés.

Action	2- Étude de cas sur la zone humide de Lescure		
Maitres d'ouvrage	SMBV Tarn-amont en lien avec la MFR Valrance (projet tuteuré) Maîtrise d'ouvrage pour d'éventuels travaux à définir.		
Financement Connaissance et travaux	Partenaires financiers		Total (€)
	Agence de l'Eau Adour-Garonne	* Taux (%)	À définir
	Conseil Régional Occitanie	0 à 20	À définir
	Europe/Région (PDRR)	À définir	À définir
	Conseil départemental Aveyron	0 à 10	À définir
	Syndicat mixte du bassin versant Tarn amont/exploitants	XX	À définir

*Les subventions ne sont pas acquises et des dossiers doivent être déposés chaque année auprès des financeurs. **Il s'agit d'un investissement non productif (INP). La détermination des financements possibles est en attente des nouvelles modalités de la PAC.**

Action	2- Autres travaux		
Maitres d'ouvrage	SMBV Tarn-amont	20 000€ TTC	
Financement Connaissance et travaux	Partenaires financiers		Total (€)
	Agence de l'Eau Adour-Garonne	* Taux (%)	10 000€
	Conseil Régional Occitanie	20	3 333€
	Conseils départementaux (Aveyron, Gard, Lozère)	10	1 779€
	Syndicat mixte du bassin versant Tarn amont/exploitants	20 à 30	4 889€

*Les subventions ne sont pas acquises et des dossiers doivent être déposés chaque année auprès des financeurs.

Action	2- Campagne de communication avec le monde agricole et forestier		
Maitres d'ouvrage	SMBV Tarn-amont		
Financement	Partenaires financiers		Total (€)
	Agence de l'Eau Adour-Garonne	* Taux (%)	250
	Syndicat mixte du bassin versant Tarn amont	50	250

*Les subventions ne sont pas acquises et des dossiers doivent être déposés chaque année auprès des financeurs.

ENJEU E- AMELIORATION ET PARTAGE DES CONNAISSANCES

SDAGE Adour- Garonne 2022-2027	<p>Orientations : B – Réduire les pollutions</p> <p>- Préserver et reconquérir la qualité de l'eau pour l'eau potable et les activités de loisirs liés à l'eau</p> <p>B 33 inciter les usagers des zones de navigation de loisir et des sports de plaisance en eau douce à réduire leur pollution</p> <p>B 35 Diagnostiquer et prévenir le développement des blooms algaux et en particulier des cyanobactéries.</p> <p>B 37- Sécuriser la pratique de la baignade</p>
PAOT	<p>Intervention sur l'ensemble des masses d'eau du territoire dont les masses d'eau dégradées suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - FRFR305 Le Tarnon, - FRFR306C Le Tarn du confluent du Tarnon au confluent du Valat de la Combe (inclus), - FRFR306A Le Tarn du confluent de la Jonte au confluent de la Dourbie, - FRFR311B Le Tarn du confluent de la Dourbie à la retenue de Pinet, - FRFR365 Le ruisseau du Bourg - FRFR367_2 La Barbade - FRFR297 La Muze - FRFR135A Le Cernon du confluent du Souzou au confluent du Tarn
SAGE Tarn- amont	<p>Orientations du SAGE Tarn-amont :</p> <p>Protéger et valoriser les milieux et les espèces du Tarn-amont</p> <p>Concilier la pratique des activités sportives et de loisirs et la préservation des milieux aquatiques</p>

FICHE ACTION N° 15	AMELIORATION ET PARTAGE DES CONNAISSANCES
--------------------	---

Enjeu Objectif Actions	E- BIODIVERSITE ET ZONES HUMIDES E.1 - Suivre la qualité des milieux 1- Observer et suivre les développements algaux 2- Poursuivre les investigations et protocoles cyanobactéries 3- Évaluer l'impact potentiel des activités sur la qualité des milieux 4- Poursuivre la connaissance des milieux
------------------------------	--

Rappel du diagnostic	<p>Les cours d'eau du Tarn-amont sont relativement préservés et présentent un état écologique globalement bon.</p> <p>Cependant, les inventaires et les retours lors de la concertation font part d'inquiétudes et d'interrogations. Elles sont issues de certains constats avec la présence de développements algaux ou encore de cyanobactéries benthiques chaque année sur plusieurs cours d'eau.</p> <p>De plus, en période estivale, les cours d'eau voient leur fréquentation augmenter pour la pratique d'activités de loisirs liées à l'eau.</p> <p>Enfin, le territoire Tarn-amont est étendu et bon nombre de petits chevelus et ruisseaux ne sont pas encore bien connus ; la priorité ayant été donnée à la connaissance des axes majeurs, et couverts par des structures de gestion par le passé.</p>
----------------------	--

Descriptif des actions	<p>Le Syndicat Tarn-amont propose plusieurs actions de suivi et d'amélioration de la connaissance des milieux aquatiques.</p> <p>1- <u>Suivi des développements algaux :</u></p> <p>Le Syndicat Tarn-amont a lancé en 2022 une observation des développements algaux sur plusieurs cours d'eau du territoire. Des analyses de l'eau et des sédiments sont réalisées pour essayer de relier le développement des algues avec les paramètres chimiques et physicochimiques. En parallèle, d'autres éléments tels que la température de l'eau, de l'air, l'hydrologie et la météorologie sont pris en compte.</p> <p>Il est proposé de poursuivre les observations durant 3 ou 4 ans afin de constituer un historique à l'échelle du bassin versant et apporter si possible des éléments explicatifs.</p> <p>2- <u>Suivre le développement des cyanobactéries benthiques :</u></p> <p>Une opération du Contrat de Rivière Tarn-amont est faite depuis plusieurs années au sujet de la présence de cyanobactéries benthiques. En collaboration avec les ARS et les Préfectures de la Lozère et de l'Aveyron, le Syndicat Tarn-amont met en œuvre un protocole de suivi sur les sites baignades. Chaque été, les chargés de mission usages de l'eau et milieux aquatiques réalisent des observations hebdomadaires afin de déterminer un niveau de vigilance et d'alerte. Cette présence de terrain au contact du public permet aussi de les renseigner et mieux les sensibiliser.</p> <p>3- <u>Évaluer l'impact potentiel des activités sur la qualité des milieux :</u></p> <p>Pour mieux appréhender un éventuel impact des activités sur la qualité des milieux, le Syndicat Tarn-amont propose de se rapprocher des professionnels du tourisme (publics et privés) pour connaître la fréquentation estivale selon les activités.</p>
------------------------	---

	<p>À terme, ce travail partenarial pourra permettre de mettre en œuvre une politique de gestion des flux touristiques afin de préserver au mieux les milieux. Ce travail se fera en lien avec le Contrat de Rivière Tarn-amont.</p> <p style="text-align: center;">4- <u>Poursuivre la connaissance des milieux aquatiques et humides :</u></p> <p>Compte tenu du linéaire important de cours d'eau présent sur le bassin versant, le Syndicat Tarn-amont propose de prospecter chaque année de nouveaux réseaux encore inconnus. Une fiche descriptive sera réalisée pour chaque prospection et les principaux enjeux et dysfonctionnements seront renseignés. Ces prospections ne relèvent pas d'inventaires normés et seront fait sur le principe de la méthode MicroRive simplifiée. Les données seront ensuite intégrées au SIG.</p> <p>Cette vigilance et suivi quotidien pourront être menés en collaboration avec les associations locales (pêche, riverains, etc...).</p>
--	---

Indicateur d'action	Compte rendu annuel des observations. Linéaire de cours d'eau prospecté.		
Secteur concerné	Ensemble du bassin versant et masses d'eau dégradées	Intervenant	SMBV Tarn-amont, AEAG, Départements, Collectivités, Office de Tourisme, Gestionnaire Grand Site, PNC, associations, prestataires de loisirs liés à l'eau
Année d'intervention	Toute la durée du PPG (2023 – 2027)		
Détail estimatif	Estimation des dépenses pour l'achat de matériel et réalisation d'analyse de l'eau et des sédiments (environ 3000€/ans sur 4ans)		12 000€ TTC
	Temps passé par les chargés de mission milieux aquatiques.		

Action	1- Suivi des développements algaux (analyses de l'eau et des sédiments)			
Maitres d'ouvrage	SMBV Tarn-amont			
Financement	Partenaires financiers		* Taux (%)	Total (€)
	Agence de l'Eau Adour-Garonne		<i>A définir</i>	
	Conseil Régional Occitanie		<i>A définir</i>	
	Conseil départementaux (Aveyron, Lozère)		<i>A définir</i>	
	Syndicat mixte du bassin versant Tarn amont		<i>0 à 100</i>	12 000€

*Les subventions ne sont pas acquises et des dossiers doivent être déposés chaque année auprès des financeurs.

Action	2 - Suivi des cyanobactéries			
Maitres d'ouvrage	SMBV Tarn-amont			
Financement	Partenaires financiers		Taux (%)	Total (€)
	Syndicat mixte du bassin versant Tarn amont		100	<i>Mission « milieux aquatiques »</i>

Action	1- Suivi des développements algaux 3 - Impacts potentiels des activités 4 - Inventaires cours d'eau.			
Maitres d'ouvrage	SMBV Tarn-amont			
Financement	Partenaires financiers		Taux (%)	Total (€)
	Agence de l'Eau Adour-Garonne		50	<i>Mission « milieux aquatiques »</i>
	Syndicat mixte du bassin versant Tarn amont		50	

FICHE ACTION N° 16	AMELIORATION ET PARTAGE DES CONNAISSANCES
--------------------	---

Enjeu	E - AMELIORATION ET PARTAGE DES CONNAISSANCES
Objectif	E.2 - Partager les connaissances
Actions	Valoriser les suivis internes et externes

Rappel du diagnostic	<p>Le Syndicat Tarn-amont participe et contribue aux suivis des espèces et des milieux mis en place par les partenaires du territoire.</p> <p>En interne, le Syndicat Tarn-amont (et les structures gestionnaires des cours d'eau avant le 1^{er} avril 2018) ont réalisé et continuent de produire des états des lieux- diagnostic de cours d'eau depuis plusieurs années avec une historique de données d'environ une dizaine d'année.</p> <p>Un suivi du développement des cyanobactéries benthiques dans le cadre du Contrat Rivière Tarn-amont et un suivi des développements algaux sont également faits. (Cf. fiche action n°15).</p>
Descriptif de l'action	<p>Cette action vise à poursuivre les démarches partenariales pour le suivi des espèces comme les écrevisses à pattes blanches, les suivis piscicoles, les suivis thermiques.</p> <p>Le Syndicat Tarn-amont souhaite valoriser le travail interne et externe qui est fait. Il pourra partager les connaissances via son accès au portail informatif utilisé par certains partenaires pour intégrer les données piscicoles ou autres suivis.</p> <p>Il souhaite diffuser des informations vulgarisées et synthétiques de ces suivis. Cela vise principalement un public d'élus du territoire sous un format de réunions dans les six « unités géographiques » du territoire ou encore les comités syndicaux.</p>

Indicateur d'action	Nombre de réunions		
Secteur concerné	Ensemble du bassin versant	Intervenant	SMBV Tarn-amont, OFB, PNC, FDAAPPMAs
Année d'intervention	Toute la durée du PPG (2023 – 2027)		
Détail estimatif	Temps passé par les chargés de mission milieux aquatiques.		
Maitres d'ouvrage	SMBV Tarn-amont		
Financement	Partenaires financiers		Total (€)
	Agence de l'Eau Adour-Garonne	Taux (%)	Mission « milieux aquatiques »
	Syndicat mixte du bassin versant Tarn amont	50	

ENJEU F- COMMUNICATION ET SENSIBILISATION

SDAGE Adour- Garonne 2022-2027	<p>Orientations : D - Préserver et restaurer les fonctionnalités des milieux aquatiques</p> <p>- Gérer, entretenir et restaurer les cours d'eau, la continuité écologique et le littoral Gérer durablement les cours d'eau en respectant la dynamique fluviale, les équilibres écologiques et les fonctions naturelles D18 – Établir et mettre en œuvre des plans de gestion pluriannuels des cours d'eau à l'échelle d'un bassin versant D 21 – Gérer et réguler les espèces envahissantes Prendre en compte les têtes de bassins versants et préserver celles en bon état D24- Améliorer la connaissance et la compréhension du fonctionnement des têtes de bassins hydrographiques</p> <p>- Préserver et restaurer les zones humides et la biodiversité liée à l'eau D 31- Initier des programmes de gestion ou de restauration des milieux aquatiques et humides à forts enjeux environnementaux D 39- Poursuivre et renforcer la mobilisation des acteurs sur les fonctions des zones humides</p>
PAOT	<p>Intervention sur l'ensemble des masses d'eau du territoire dont les masses d'eau dégradées suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - FRFR305 Le Tarnon, - FRFR306C Le Tarn du confluent du Tarnon au confluent du Valat de la Combe (inclus), - FRFR306A Le Tarn du confluent de la Jonte au confluent de la Dourbie, - FRFR311B Le Tarn du confluent de la Dourbie à la retenue de Pinet, - FRFR365 Le ruisseau du Bourg - FRFR367_2 La Barbade - FRFR297 La Muze - FRFR135A Le Cernon du confluent du Souzou au confluent du Tarn
SAGE Tarn- amont	<p>Orientations du SAGE Tarn-amont : Protéger et valoriser les milieux et les espèces du Tarn-amont</p>

FICHE ACTION N° 17	COMMUNICATION ET SENSIBILISATION
--------------------	----------------------------------

Enjeu Objectif Actions	<p>F- COMMUNICATION ET SENSIBILISATION</p> <p>F.1 - Accompagner les usagers, riverains, collectivités et initiatives locales</p> <p>Apporter une assistance technique à l'entretien et la restauration des cours d'eau</p> <p>Accompagner les collectivités dans leurs projets d'aménagement</p> <p>Soutenir et organiser des journées de ramassages des déchets</p> <p>Participer aux manifestations liées à l'eau</p>
------------------------------	---

Rappel du diagnostic	<p>Les propriétaires riverains et les collectivités font régulièrement appel au Syndicat Tarn-amont pour des conseils sur la gestion et la protection des berges. L'accompagnement des chargés de missions milieux aquatiques permet d'échanger et trouver des solutions durables pour répondre aux besoins des riverains et à la préservation des rivières.</p> <p>D'autre part, les collectivités locales et les associations mènent des initiatives en faveur des milieux aquatiques. Il peut s'agir d'organisation d'opération de nettoyage et de ramassage de déchets en bordure de cours d'eau, ou encore de manifestations en lien avec les rivières.</p>
----------------------	--

Descriptif des actions	<p>Ces actions consistent à apporter des conseils techniques aux riverains, usagers et collectivités (Départements, collectivités locales, propriétaires, gestionnaires de biens dont campings, exploitants agricoles...) vis-à-vis des problématiques d'érosion ou de vulnérabilité des enjeux en zone inondable.</p> <p>Ces conseils permettent de mettre en œuvre des techniques « douces » basées sur les principes du génie végétal. Ces solutions visent d'une part à restaurer les fonctionnalités naturelles d'un bord de rivière et d'autre part à pérenniser les usages de façon durable. Une aide pour la réalisation des démarches administratives et réglementaires peut être apportée par les chargés de missions milieux aquatiques.</p> <p>Le Syndicat Tarn-amont propose cet accompagnement uniquement lorsque les projets vont dans le sens d'une gestion durable des berges et non pas lorsque les travaux visent à bloquer la rivière ou engendrer de nouveaux points durs.</p> <p>Il propose également d'accompagner les collectivités dans leur projet d'aménagement du territoire pour une prise en compte et une réappropriation des milieux aquatiques. Le but de cet accompagnement est entre autres de favoriser la désimpermeabilisation des sols et promouvoir la réouverture de cours d'eau si possible tout en permettant l'aménagement du territoire.</p> <p>D'autre part, le Syndicat Tarn-amont propose de soutenir et d'accompagner les collectivités et les associations. Cette aide peut être à la fois dans l'identification de secteur de nettoyage, dans la transmission de retours d'expériences ou encore dans la fourniture d'outils pratiques (sacs poubelles, gants) et de communication (guide du riverain - édition 2020) pour les nettoyages.</p> <p>En ce qui concerne la participation physique aux manifestations et autres fêtes de l'eau, le personnel du Syndicat se rendent disponible autant que possible.</p>
------------------------	--

Indicateur d'action	<p>Nombre d'accompagnements, nombre de dossiers dits « loi sur l'eau » montés</p> <p>Nombre de manifestations.</p> <p>Nombre de personnes sensibilisées</p> <p>Quantité de déchets collectés.</p>
---------------------	---

Secteur concerné	Ensemble du bassin versant et masses d'eau dégradées	Intervenant	SMBV Tarn-amont, collectivités	
Année d'intervention	Toute la durée du PPG (2023 – 2027)			
Détail estimatif	Temps passé par les chargés de mission milieux aquatiques. Réédition du guide du riverain 1000€			
Maitre d'ouvrage	SMBV Tarn-amont			
Financement	Partenaires financiers		Taux (%)	Total (€)
	Agence de l'Eau Adour-Garonne		50	Mission « milieux aquatiques »
	Syndicat mixte du bassin versant Tarn amont		50	

Action	Révision et impression du « guide du riverain »			
Maitres d'ouvrage	SMBV Tarn-amont			
Financement	Partenaires financiers		* Taux (%)	Total (€)
	Agence de l'Eau Adour-Garonne		50	500
	Syndicat mixte du bassin versant Tarn amont		50	500

*Les subventions ne sont pas acquises et des dossiers doivent être déposés chaque année auprès des financeurs.

FICHE ACTION N° 18		COMMUNICATION ET SENSIBILISATION	
Enjeu Objectif Actions	<p>F- COMMUNICATION ET SENSIBILISATION</p> <p>F.2 - Sensibiliser les élus, acteurs et usagers du territoire</p> <p>Diffuser et promouvoir les outils de communication du syndicat</p> <p>Promouvoir les actions du Syndicat Tarn-amont auprès des élus</p> <p>Organiser et participer à des rencontres autour des bonnes pratiques liées à l'eau</p> <p>Sensibiliser les propriétaires et gérants de camping</p> <p>Sensibiliser les utilisateurs de la rivière</p> <p>Sensibiliser les publics jeunes</p>		
Rappel du diagnostic	<p>En 2021, le Syndicat Tarn-amont a élaboré et validé en conseil syndical un plan de communication pour l'ensemble des actions qu'il porte.</p> <p>Ce plan de communication est établi pour six ans. Son coût prévisionnel s'élève à 234 209€ incluant des dépenses ponctuelles (une seule fois) et des dépenses régulières (par exemple les interventions scolaires menées chaque année).</p> <p>Il intègre des actions déjà réalisées par le Syndicat tel que le guide du riverain et s'adresse à plusieurs publics. 8 publics ont été identifiés : tout public, jeune public, grand public, les élus, les entreprises, les agriculteurs, les riverains, le tourisme. Pour chaque public, une fiche de synthèse a été réalisée avec les différentes actions de communication à mener, la récurrence, la portée géographique, l'évaluation de ces actions et les objectifs. Ce plan de communication sera mis en œuvre au cours du PPG Tarn-amont, en complémentarité avec le contrat de rivière et le futur PAPI complet.</p> <p>Les prestataires d'activités nautiques ou encore les professionnels de l'hôtellerie de plein air sollicitent régulièrement les chargés de missions milieux aquatiques pour améliorer leur connaissance et s'adapter au mieux à la rivière.</p>		
Descriptif des actions	<p>Dans le cadre du PPG Tarn-amont, le syndicat propose de mettre en œuvre des actions de sensibilisation et de communication relatives à la gestion et la préservation des milieux aquatiques. Elles s'adressent principalement aux publics élus, riverains et agriculteurs.</p> <p>Les actions pourront être de différentes formes comme des rencontres sur le terrain, des visites de chantier ou encore la rencontre des acteurs sur d'autres territoires afin de partager leurs retours d'expériences. Ces actions visent à impliquer les publics dans les démarches de projets et faciliter les prises de décision futures. De plus, elles permettent à des publics non avertis de mieux connaître le fonctionnement des cours d'eau et l'intérêt de les préserver et de les restaurer.</p> <p>Le Syndicat Tarn-amont propose de participer et de contribuer à la sensibilisation du public lors de réunions publiques ou d'échanges dans le cadre des Atlas pour la Biodiversité Communal (ABC). De plus, il souhaite engager une démarche de sensibilisation auprès des utilisateurs de la rivière pour la mise en œuvre de bonnes pratiques liées à l'eau en lien avec le contrat de rivière Tarn-amont.</p> <p>Une démarche auprès des professionnels de l'hôtellerie de plein air pourrait être engagée en lien avec le papi complet. Cette action vise à les sensibiliser sur la bonne gestion et l'entretien de la ripisylve, la prise en compte de la biodiversité (arbres à cavité) lors de l'entretien de leur végétation en lit majeur, la restauration des berges lorsque nécessaire et la mise en place de bonnes pratiques pour la réduction de la vulnérabilité.</p>		
Indicateur d'action	<p>Nombre de réunions de sensibilisation.</p> <p>Outil de communication diffusé.</p>		
Secteur concerné	Ensemble du bassin versant	Intervenant	SMBV Tarn-amont

Année d'intervention	Toute la durée du PPG (2023 – 2027)	
Détail estimatif	Dépenses dans le cadre de visite de retours d'expériences (frais de transport) Temps passé par les chargés de mission milieux aquatiques.	1 500€

Action	Rencontres et retours d'expériences sur d'autres territoires		
Maitres d'ouvrage	SMBV Tarn-amont		
Financement	Partenaires financiers	* Taux (%)	Total (€)
	Agence de l'Eau Adour-Garonne	50	750
	Syndicat mixte du bassin versant Tarn amont	50	750

*Les subventions ne sont pas acquises et des dossiers doivent être déposés chaque année auprès des financeurs.

Financement	Partenaires financiers	Taux (%)	Total (€)
	Agence de l'Eau Adour-Garonne	50	<i>Mission « milieux aquatiques »</i>
	Syndicat mixte du bassin versant Tarn amont	50	

FICHE ACTION N° 19	COMMUNICATION ET SENSIBILISATION
--------------------	----------------------------------

Enjeu	F- COMMUNICATION ET SENSIBILISATION
Objectif	F.3 - Prendre en compte les nouvelles technologies
Action	Suivre et participer aux développements de nouvelles technologies

Rappel du diagnostic	<p>Le diagnostic du PPG Tarn-amont a mis en évidence des comportements et des actions pouvant aller à l'encontre de la préservation des milieux aquatiques. Cela se traduit notamment par des dépôts en bordure de cours d'eau ou des décharges sauvages.</p> <p>Le Syndicat Tarn-amont est sollicité par des prestataires d'activités de pleine nature pour des dangers en rivière sans identifier précisément leur localisation ou encore leur contenance.</p>
Descriptif de l'action	<p>Le Syndicat Tarn-amont propose d'être intégré comme administrateur dans l'application SURICATE https://sentinelles.sportsdenature.fr, développé par le ministère chargé des sports, pour la partie rivière de son territoire. Cet outil permet à quiconque de signaler un désordre lors de pratiques sportives. Ces signalements sont localisés avec une prise de photographie, permettant de mieux appréhender le désordre et d'intervenir si besoin, en fonction des compétences et responsabilités du Syndicat.</p> <p>Les chargés de missions milieux aquatiques se rendront sur site si besoin afin de relever le désordre, identifier le propriétaire et apporter une aide pour la résolution. Si nécessaire et après justification dans le cadre de la bonne gestion des milieux aquatiques, le Syndicat Tarn-amont pourrait prendre en charge l'intervention dans le cadre de tranches de travaux annuelles ou en imprévus.</p> <p>Le Syndicat Tarn-amont adhère au SIG mutualisé (Système d'Information Géographique) portée par l'association des Syndicats mixtes de bassin versant Tarn-Aveyron. Cette association propose notamment de développer des outils web. Ainsi il est proposé d'intégrer annuellement les opérations qui sont réalisées par le Syndicat Tarn-amont afin de visualiser les zones de travaux par exemple.</p>

Indicateur d'action	Nombre d'interventions après signalement. Cartographie des tranches de travaux.		
Secteur concerné	Ensemble du bassin versant	Intervenant	SMBV Tarn-amont
Année d'intervention	Toute la durée du PPG (2023 – 2027)		
Détail estimatif	Dépenses prise en compte dans la gestion des imprévus si l'intervention du Syndicat Tarn-amont est justifiée. Temps passé par les chargés de mission milieux aquatiques.		Fiche n°1
Maitre d'ouvrage	SMBV Tarn-amont		
Financement	Partenaires financiers		Total (€)
	Agence de l'Eau Adour-Garonne		50
	Syndicat mixte du bassin versant Tarn amont		50
			Mission « milieux aquatiques »

TABLEAU RECAPITULATIF DES ACTIONS DU PPG TARN-AMONT 2023-2027

Enjeux	Objectifs	Fiches	Actions	DIG	Année intervention					Estimation financière pour 5 ans (TTC)	Type action SMBV Tarn-amont	Financement (Montant)								
					2023	2024	2025	2026	2027			AEAG (TTC ou HT pour fiche 5)	Région (HT)	CD 12 (TTC ou HT pour fiche 5)	CD 30 (HT)	CD 48 (HT)	Autres	Autofinancement SMBV Tarn-amont (TTC)		
A- Ripisylve	A.1- Maintenir une ripisylve fonctionnelle	1	Entretien la ripisylve et gérer les embâcles et les laisses de crues	Oui	X	X	X	X	X	601 161 €	1 ou 2	300 581 €	33 613 €	29 165 €	766 €	36 299 €		200 737 €		
	A.2- Restaurer une ripisylve	2	Reconstituer une ripisylve	Oui		X		X		24 000 €	1 ou 2	12 000 €	4 000 €			2 000 €		6 000 €		
	A.3- Valoriser les rémanents et les déchets en rivière	3	Lancer une réflexion sur la valorisation des rémanents et des déchets en rivière (bois, plastiques)		X	X	X	X	X	Animation										
B- Inondation, espace de mobilité	B.1- Définir l'espace de mobilité	4	Receuil des données anciennes et croisement avec les enjeux actuels		X	X				Animation										
	B.2- Restaurer un espace de bon fonctionnement des cours d'eau	5	Conserver et retrouver un lit moyen	Vallée du Tarn, BV Cernon : ZEC ST-Hilarin et St-Georges-de Luzençon		X	X	X			2,7M€ déjà budgétés	3	1 620 000	540 000					540 000	
				BV Cernon : ZEC Site SABAR travaux (sans dépollution)		X	X	X	X	X	300 000 €	3	125 000 €	50 000 €	25 000 €				100 000 €	
				BV Dourbie : Etude de pérennisation des infrastructures sur le secteur de la Basse Dourbie (convention spécifique bloc communal Millau-CD12 Routes)		X	X	X	X	X	30 000€ déjà budgétés								30 000 €	
				BV Dourbie : Travaux Basse Dourbie		X	X	X	X	X	A définir							A définir	A définir	
				Vallée du Tarn : Travaux de restauration de la mobilité - secteur de Mostuejous	Oui	X	X	X	X	X	20 000 €	3	8 333 €	3 333 €	2 000 €					6 334 €
				Autres travaux potentiels (enveloppe)	Oui	X	X	X	X	X	100 000 €	3	41 667 €	16 667 €						41 666 €
				Acquisition foncière (enveloppe)		X	X	X	X	X	50 000 €	3	40 000 €						10 000 €	
		6	Suivre la dynamique morphologique	Oui	X	X	X	X	X	Animation										
					X	X	X	X	X	5 000 €	1							5 000 €		
C- Préservation, restauration des milieux	C.1- Restaurer la continuité écologique des cours d'eau	7	Rétablir la "petite" continuité écologique et sédimentaire	Petite continuité (enveloppe globale)		X	X	X	X	X	70 000 €	2 ou 3	42 000 €	11 667 €				16 333 €		
			Accompagner les propriétaires d'ouvrage sur la restauration de la continuité écologique	Pré-identification : BV Dourbie- passage busé de Jouquemeres			X	X	X			250 000 €	propriétaire	150 000 €				100 000 €		
				Autre projets potentiels		X	X	X	X	X	Animation									
	C.2- Restaurer l'hydromorphologie des cours d'eau	8	Diversifier les faciès d'écoulement et restaurer les habitats aquatiques	Vallée du Tarn : Ruisseau du Bourg (dimensionnement et travaux)	Oui	X	X	X	X	X	20 000 €	2 ou 3	10 000 €	3 333 €	2 000 €			4 667 €		
			Remettre dans son lit naturel un cours d'eau déplacé ou recalibré	BV Muse: Ruisseau d'Estalane (dimensionnement et travaux)	Oui	X	X	X	X	X	65 000 €	2 ou 3	32 500 €	10 833 €	6 500 €			15 167 €		
	3.3- Limiter le colmtage des cours d'eau	10	Appréhender l'impact du piétinement et communiquer auprès de la profession agricole			X	X	X	X	X	500 €	1	250 €					250 €		
Mettre en œuvre des actions de mise en défens des berges, d'aménagement de points d'abreuvement et de passage pour la traversée du bétail et/ou des engins (enveloppe globale réévaluée si besoin)			Oui	X	X	X	X	X	35 000 €	3 ou exploitant agricole	A définir	A définir	A définir	A définir	A définir	A définir	7 000 €			

Enjeux	Objectifs	Fiches	Actions	DIG	Année intervention					Estimation financière pour 5 ans (TTC)	Type action SMBV Tarn-amont	Financement (Montant)						
					2023	2024	2025	2026	2027			AEAG (TTC ou HT pour fiche 5)	Région (HT)	CD 12 (TTC ou HT pour fiche 5)	CD 30 (HT)	CD 48 (HT)	Autres	Autofinancement SMBV Tarn-amont (TTC)
D-Biodiversité et zones humides	D.1- Informer sur les Espèces Exotiques Envahissantes (EEE)	11	Informier et communiquer sur les espèces végétales et animales envahissantes		X	X	X	X	X	Animation								
	D.2- Gérer les Espèces Exotiques Envahissantes (EEE)	12	Suivre le développement des EEE	Oui	X	X	X	X	X	Animation								
			Réduire le risque de colonisation des EEE						10 000 €	2 ou 3	5 000 €	1 667 €			833 €	2 500 €		
	D.3- Connaître et suivre les espèces	13	Contribuer à la préservation des espèces et des usages		X	X	X	X	X	1 500 €								1 500 €
	D.4- Préserver et restaurer les zones humides	14	Démarche partenariale pour évaluation des besoins et des connaissances			X	X	X	X	X	Animation							
			Mettre en œuvre des mesures de connaissance, de gestion ou de restauration des zones humides	Etude et restauration des zones humides de la Cham du pont et de Montals-Vacquiers		X	X					87 884€ déjà budgétés	Entente de l'eau 80%	70 307 €				
Communication					X	X	X	X	X	500 €	1	250 €					250 €	
BV Muse : Zone humide de Lescure (Mise en défens, abreuvoir, drains)				Oui	X	X				10 000 €	2 ou 3	5 000 €	1 667 €	1 000 €			2 333 €	
		Autres travaux		X	X	X	X	X	20 000 €	2 ou 3	10 000 €	3 333 €	667 €	556 €	556 €		4 889 €	
E - Amélioration et partage des connaissances	E.1- Suivre la qualité des milieux	15	Observer et suivre les développements algaux		X	X	X	X	X	12 000 €	1							12 000 €
			Poursuivre les investigations et protocoles cyanobactéries		X	X	X	X	X	Animation								
			Evaluer l'impact potentiel des activités sur la qualité des milieux		X	X	X			Animation								
			Poursuivre la connaissance des milieux		X	X	X	X	X	Animation								
	E.2- Partager les connaissances	16	Valoriser les suivis internes et externes		X	X	X	X	X	Animation								
F- Communication et Sensibilisation	F.1- Accompagner les usagers, riverains, collectivités et initiatives locales	17	Apporter une assistance technique à l'entretien et la restauration de cours d'eau		X	X	X	X	X	Animation	1							
					X	X	X	X	X	1 000 €	1	500 €					500 €	
	F.2- Sensibiliser les élus, acteurs et usagers du territoire	18	Promouvoir les actions du SMBVTAM auprès des élus		X	X				1 500 €	1	750 €					750 €	
					X	X	X	X	X	Animation	1							
F.3- Prendre en compte les nouvelles technologies	19	Suivre et participer aux développements de nouvelles technologies		X	X	X	X	X	Animation	1								
			Total travaux						1 597 161 €		783 831 €	140 113 €	66 332 €	1 322 €	39 688 €	110 000 €	427 876 €	
			Total animation 2 ETP Chargés de mission milieux aquatiques, 0,25 ETP Administratif (total jours : 470jours par an sur 5ans)		X	X	X	X	X	625 000 €		312 500 €					312 500 €	
			Total PPG 2023-2027						2 222 161 €		1 096 331 €	140 113 €	66 332 €	1 322 €	39 688 €	110 000 €	740 376 €	

Détail par enjeux pour 5 ans	Montant total prévus (TTC)	Agence de l'eau Adour-Garonne (TTC ou HT pour fiche 5)	Région Occitanie (HT)	Conseil Départemental de l'Aveyron (TTC ou HT pour fiche 5)	Conseil Départemental du Gard (HT)	Conseil Départemental de la Lozère (HT)	Autres	Autofinancement SMBV Tarn-amont (TTC)	%
A-Ripisylve	625 161 €	312 581 €	37 613 €	29 165 €	766 €	38 299 €		206 737 €	28
B- Inondation, espace de mobilité	475 000 €	215 000 €	70 000 €	27 000 €			10 000 €	153 000 €	21
C- Préservation, restauration des milieux	440 500 €	234 750 €	25 833 €	8 500 €			100 000 €	43 417 €	20
D-Biodiversité et zones humides	42 000 €	20 250 €	6 667 €	1 667 €	556 €	1 389 €		11 472 €	2
E - Amélioration et partage des connaissances	12 000 €							12000	1
F-Communication et Sensibilisation	2 500 €	1 250 €						1 250 €	0,1
Animation pour 5 ans	625 000 €	312 500 €						312 500 €	28
Total	2 222 161 €	1 096 331 €	140 113 €	66 332 €	1 322 €	39 688 €	110 000 €	740 376 €	